



LETTRE RECOMMANDEE AVEC A.R.
OU
LETTRE REMISE CONTRE EMARGEMENT

Nos réf : GD/ND/NR/0686

Lyon, le 28 Novembre 2019

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous vous informons que l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de votre immeuble **45-47-49 RUE LEON BLUM 69100 VILLEURBANNE** aura lieu le :

Mercredi 15 Janvier 2020 à 18 H 00
(avec possibilité d'émargement à partir de 17h30)

REGIE MOUTON, SALLE REZ DE CHAUSSEE, 5 RUE COMMANDANT DUBOIS 69003 LYON.

Dans le cas où vous ne pourriez assister à cette réunion, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner, signée sous la mention manuscrite « BON POUR POUVOIR », la procuration ci-jointe, complétée par le nom du mandataire de votre choix.

Veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Guillaume DESCOQS

IMPORTANT

TVA 10 % ou 20 %.

Nous vous rappelons qu'en application de la Loi de Finances 2000, vous devez nous informer de tout changement d'usage de votre local principal.

P.J – Ann. :

- pouvoir + attestation TVA
- état financier
- compte de gestion général des copropriétaires et budget prévisionnel
- état des travaux et opérations exceptionnelles
- note explicative convention IRSI
- devis ENORKA'CONSEIL
- devis BOYER&CASSET - BARBATO
- projet de MR RANDRIAMANANTSOA (Société KLM INVEST)
- devis ETANCHEITE DE L'ARSENAL – ECEC – SOPREMA – simulation répartition
- devis PLENETUDE
- devis FICHTER – LAURIA FRERES – PICARD
- devis LAURIA FRERES
- devis FAUVEAU – STEPHAN – ACM
- projet de Mr BONJEAN

ADMINISTRATION DE BIENS - SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ - LOCATION - TRANSACTION

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du Président de séance

Majorité simple (Art. 24) Clé 01

Projet de résolution

L'Assemblée Générale désigne M. ou Mme en qualité de président de séance.

2. Désignation des Scrutateurs de séance

Majorité simple (Art. 24) Clé 01

Projet de résolution

L'Assemblée Générale désigne M. ou Mme en qualité de scrutateurs de séance.

3. Désignation du Secrétaire de séance

Majorité simple (Art. 24) Clé 01

Projet de résolution

L'Assemblée Générale désigne la Régie MOUTON en qualité de secrétaire de séance.

4. Rapport du Conseil Syndical

Cette résolution est étudiée sans vote Clé 01

5. Examen et approbation des comptes de l'exercice 2018/2019 clos au 30/06/2019

Majorité simple (Art. 24) Clé 01

Le syndic rappelle aux copropriétaires que les pièces justificatives des charges sont à leur disposition, en ses bureaux, pendant les jours ouvrables qui précèdent l'assemblée générale et dans le délai prévu à l'article 2 de la loi du 31 décembre 1985.

Un rendez-vous doit être préalablement fixé.

Projet de résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des documents notifiés :

- l'état financier,
- le compte de gestion général des copropriétaires,
- l'état des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles votés non encore clôturés à la fin de l'exercice,

approuve les comptes du syndicat de l'exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019 ; comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire.

6. **Quitus au syndic pour sa gestion**

Majorité simple (Art. 24) Clé 01

Projet de résolution

L'Assemblée Générale donne quitus au syndic pour sa gestion au cours de l'exercice clos au 30/06/2019.

7. **Fixation du budget de l'exercice 2019/2020 et des acomptes provisionnels**

Majorité simple (Art. 24) Clé 01

Le budget prévisionnel figure sur les documents tels qu'annexés à la présente convocation d'Assemblée Générale.

Projet de résolution

- Charges communes	74 400 Euros
- Charges allée 49	1 400 Euros
- Charges allée 47	1 400 Euros
- Charges allée 45	1 400 Euros
- Charges ascenseur 49	3 000 Euros
- Charges ascenseur 47	3 000 Euros
- Charges ascenseur 45	3 000 Euros
- Garages & parkings	2 700 Euros
- VMC bâtiment A	200 Euros
- VMC bâtiment B	200 Euros
- VMC bâtiment C	200 Euros
- Eau froide	6 800 Euros
- Eau chaude	13 000 Euros
- Compteurs eau froide	1 700 Euros
- Compteurs eau chaude	1 700 Euros
- Chauffage	31 900 Euros

Conformément à la loi du 10 juillet 1965 l'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel et les acomptes provisionnels concernant les dépenses courantes de maintenance, de fonctionnement et d'administration des parties communes et équipements de l'immeuble pour l'exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020, budget qui est fixé à : **146 000 Euros**.

Ce budget ne prend pas en compte les travaux qui pourraient être décidés ultérieurement.

Le syndic procédera, le cas échéant, à la régularisation des provisions déjà appelées sur la base de l'ancien budget lors du prochain appel ordinaire.

Les appels de provisions sont exigibles chaque mois.

8. **Vote du budget prévisionnel pour l'exercice 2020/2021**

Majorité simple (Art. 24) Clé 01

Projet de résolution

Ce budget sera éventuellement modifié lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes clos au 30/06/2020.

- Charges communes	74 400 Euros
- Charges allée 49	1 400 Euros
- Charges allée 47	1 400 Euros
- Charges allée 45	1 400 Euros
- Charges ascenseur 49	3 000 Euros
- Charges ascenseur 47	3 000 Euros
- Charges ascenseur 45	3 000 Euros
- Garages & parkings	2 700 Euros
- VMC bâtiment A	200 Euros
- VMC bâtiment B	200 Euros
- VMC bâtiment C	200 Euros
- Eau froide	6 800 Euros
- Eau chaude	13 000 Euros
- Compteurs eau froide	1 700 Euros
- Compteurs eau chaude	1 700 Euros
- Chauffage	31 900 Euros

soit un montant total de **146 000 Euros**.

Conformément à la loi SRU n° 2000-1208 du 13/12/2000, l'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2020/2021.

9. **Modalités de consultation des pièces justificatives de charges de copropriété**

Cette résolution est étudiée sans vote Clé 01

Conformément au décret n° 2015-1907 du 30 décembre 2015 relatif aux modalités de mise à disposition des pièces justificatives des charges de copropriété qui a été publié au JO le 31 décembre 2015 :

Le syndic tient les pièces justificatives des charges mentionnées à l'article 18-1 de la loi du 10 juillet 1965 à la disposition de tous les copropriétaires, au siège social du syndic, 5 rue commandant Dubois 69003 Lyon, la semaine précédant la tenue de l'assemblée générale (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, les bureaux du syndic étant toutefois fermés les jours de fêtes, les veilles et lendemains de fêtes).

Un copropriétaire qui souhaite consulter les pièces justificatives devra préalablement fixer un rendez-vous avec le syndic.

10. **Information concernant le fonds de travaux, voté lors de l'assemblée du 28 novembre 2017 pour l'exercice en cours**

Cette résolution est étudiée sans vote Clé 01

Conformément à la décision prise, lors de l'assemblée générale du 28 novembre 2017, concernant la constitution d'un fonds de travaux, le pourcentage de cotisation annuelle a été fixé à 7,1 % du budget de l'exercice 2017-2018 et appelé selon les tantièmes de la clé charges communes générales.

Pour l'exercice en cours, du 01 Juillet 2019 au 30 Juin 2020, le pourcentage de cotisation annuelle du fonds de travaux reste donc fixé à 7,1 % du budget de l'exercice et restera appelé selon les tantièmes de la clé charges communes générales.

Pour information, pour le prochain exercice, du 01 Juillet 2020 au 30 Juin 2021, le pourcentage de cotisation annuelle du fonds de travaux restera fixé à 7,1 % du budget de l'exercice sauf décision contraire de la prochaine assemblée générale.

11. Autorisation à donner aux services de police et à la gendarmerie nationale

Majorité absolue (Art. 25) Clé 01

Projet de résolution

L'Assemblée Générale autorise les services de police et la gendarmerie nationale à pénétrer uniquement dans les parties communes de l'ensemble immobilier. En cas d'acceptation, cette autorisation a un caractère permanent mais est révocable, sur demande de la copropriété, dans les mêmes conditions de majorité.

12. Transfert définitif et à titre gracieux de la propriété de la/les colonne(s) montante(s) électrique(s) au réseau public de distribution d'électricité

Majorité simple (Art. 24) Clé 01

Il est rappelé à l'assemblée générale que la réforme dite "ELAN" - Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique a modifié le Code de l'énergie et notamment les articles L346-1 et suivants.

L'article L346-2 disposant que :

"Les colonnes montantes électriques mises en service avant la publication de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique appartiennent au réseau public de distribution d'électricité.

Le premier alinéa entre en vigueur à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la promulgation de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 précitée. Dans ce même délai, les propriétaires ou copropriétaires des immeubles dans lesquels sont situés ces ouvrages peuvent :

1° Notifier au gestionnaire de réseau l'acceptation du transfert définitif au réseau public de distribution d'électricité desdits ouvrages, qui prend alors effet à compter de la notification. Le transfert est effectué à titre gratuit, sans contrepartie pour le gestionnaire de réseau. Le gestionnaire de réseau ne peut s'opposer au transfert ni exiger une contrepartie financière ;

2° Revendiquer la propriété de ces ouvrages, sauf si le gestionnaire de réseau ou l'autorité concédante apporte la preuve que lesdits ouvrages appartiennent déjà au réseau public de distribution d'électricité."

L'article L346-4 disposant notamment que :

"Lorsque les propriétaires ou copropriétaires des immeubles dans lesquels sont situés ces ouvrages en ont obtenu la propriété en application du dernier alinéa de l'article L. 346-2, les colonnes montantes électriques peuvent être transférées, à la demande des mêmes propriétaires ou copropriétaires, au réseau public de distribution d'électricité sous réserve de leur bon état de fonctionnement. Elles sont transférées à titre gratuit, sans contrepartie pour le gestionnaire de réseau. Le gestionnaire de réseau ne peut s'opposer au transfert des ouvrages en bon état de fonctionnement ni exiger une contrepartie financière. Il détermine, le cas échéant, les travaux électriques à réaliser pour assurer le bon état de fonctionnement desdits ouvrages."

L'assemblée générale est donc invitée à se prononcer sur le transfert volontaire de la propriété de la ou les colonnes électriques avant l'expiration du délai de 2 ans.

A l'expiration de ce délai de 2 ans, et sauf opposition des copropriétaires, la propriété sera automatiquement transférée à l'opérateur public (ENEDIS).

Projet de résolution

L'assemblée générale, ayant pris connaissance des dispositions de l'article 176 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, décide d'accepter le transfert de la propriété des colonnes montantes électriques situées dans la copropriété.

Elle donne tout pouvoir au syndic pour notifier au gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité l'acceptation du transfert définitif.

13. **Information sur la Convention IRSI (Indemnisation et Recours des Sinistres Immeubles)**

Cette résolution est étudiée sans vote Clé 01

Il est rappelé à l'assemblée générale qu'une nouvelle convention, l'IRSI (Convention d'Indemnisation et de Recours des Sinistres Immeuble) est applicable aux sinistres dégâts des eaux qui surviennent depuis le 1er juin 2018.

Il revient désormais à chaque occupant sinistré (ou propriétaire non occupant si le logement est vacant) même si la cause ne se trouve pas chez lui, de déclarer le sinistre à son assurance.

Aussi le syndic rappelle la procédure à suivre en cas de survenance d'un dégât des eaux :

1- Stopper ou limiter l'origine du sinistre :

Prenez immédiatement toutes les mesures nécessaires pour limiter l'importance du sinistre ou le stopper temporairement (Couper l'eau de votre logement/Limiter l'utilisation du ou des équipements qui pourraient en être à l'origine/Contacter votre ou vos voisins pour qu'il(s) coupe(nt) l'eau si la fuite semble venir de chez eux)

2- Déclarer le sinistre et trouver l'origine :

Effectuez une déclaration de sinistre auprès de votre assureur même si l'origine de la fuite ne provient pas de chez vous.

Il convient de lui préciser : la date de survenance, l'origine identifiée ou probable, des coordonnées des personnes concernées (voisins, syndic, gestionnaire, etc.)

Votre assureur va vous demander de mandater un plombier ou envoyer une entreprise. Les frais de recherche de fuite seront à sa charge.

Si l'entreprise rencontre des difficultés pour localiser la fuite (impossibilité d'accès dans le local, nécessité de faire une recherche de fuite destructive dans un autre local, etc.), votre assureur nous informera.

3 - Supprimer la cause et remettre en état :

En fonction de l'origine, la réparation sera à votre charge, celle de votre voisin ou celle du Syndicat des copropriétaire.

Concernant les dommages :

- Si les dommages sont inférieurs à **1 600 € HT** votre assureur vous indemniser directement.

- S'ils sont supérieurs à **1 600 € HT** il mandatera une expertise pour déterminer la répartition des dommages entre assurances.

- Au delà de **5 000 € HT** la convention IRSI n'est plus applicable, les assurances de toutes les parties interviendront.

Votre assurance étant gestionnaire du sinistre, si les dommages sont inférieurs à **5 000 € HT**, il conviendra de se rapprocher d'elle systématiquement.

Dans tous les cas vous devez adresser vos réclamations à votre assurance (devis de remise en état, demande de mesures conservatoire, demande de prise en charge de perte de jouissance, etc.)

14. Diagnostic technique global des immeubles à destination partielle ou totale d'habitation relevant du statut de la copropriété

Majorité simple (Art. 24) Clé 01

Les articles L731-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, créés par la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 (ALUR), fixe l'obligation pour l'assemblée générale de se prononcer sur la question de faire réaliser par un tiers, disposant de compétences précisées par le décret N°2016-1965 du 28 décembre 2016, un diagnostic technique global pour tout immeuble à destination partielle ou totale d'habitation relevant du statut de la copropriété.

Ce diagnostic technique global comporte :

- 1° Une analyse de l'état apparent des parties communes et des équipements communs de l'immeuble ;
- 2° Un état de la situation du syndicat des copropriétaires au regard des obligations légales et réglementaires au titre de la construction et de l'habitation ;
- 3° Une analyse des améliorations possibles de la gestion technique et patrimoniale de l'immeuble ;
- 4° Un diagnostic de performance énergétique de l'immeuble tel que prévu aux articles L. 134-3 ou L. 134-4-1 du présent code. L'audit énergétique prévu au même article L. 134-4-1 satisfait cette obligation.

Il fait apparaître une évaluation sommaire du coût et une liste des travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble, en précisant notamment ceux qui devraient être menés dans les dix prochaines années.

Le contenu du diagnostic technique global est présenté à la première assemblée générale des copropriétaires qui suit sa réalisation ou sa révision. Le syndic inscrit à l'ordre du jour de cette assemblée générale la question de l'élaboration d'un plan pluriannuel de travaux ainsi que les modalités générales de son éventuelle mise en œuvre.

Au regard des orientations décidées par les copropriétaires lors des assemblées générales précédentes, le syndic inscrit à l'ordre du jour de chaque assemblée générale soit la question de l'élaboration d'un plan pluriannuel de travaux, soit les décisions relatives à la mise en œuvre du plan pluriannuel de travaux précédemment adopté.

Examen du devis :

- Entreprise ENORKA'CONSEIL **2 400 Euros TTC** jusqu'à 30 lots chauffés et ensuite **24 Euros TTC** par lot supplémentaire

Projet de résolution

L'Assemblée générale, après délibération, décide de faire réaliser le diagnostic technique global de la copropriété, selon le devis proposé par l'entreprise ENORKA'CONSEIL pour un montant de **2 400 € TTC** jusqu'à 30 lots chauffés.

Date d'exigibilité :

Financement : appels de fonds.

-
-
-

15. Pouvoir donné au Conseil Syndical pour la fourniture et pose de rateliers vélos ou support mural

Majorité absolue (Art. 25) Clé 01

- devis BOYER CASSET pour **1.848 euros TTC**
- devis BARBATO pour **863,50 euros TTC**

Projet de résolution

L'assemblée générale, après délibération, décide de donner tout pouvoir au Conseil Syndical pour la fourniture et pose de rateliers vélos ou support mural et de leur emplacement et décide pour cela d'un budget maximum de € TTC.

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appel(s) de fonds :

-
-
-
-

16. Pouvoir au Conseil Syndical pour changer le contrat d'assurance de la copropriété

Majorité absolue (Art. 25) Clé 01

Projet de résolution

L'assemblée générale, après délibération, décide de donner tout pouvoir au Conseil Syndical pour changer, si nécessaire, le contrat d'assurance de la copropriété.

17. Autorisation donnée à M. RANDRIAMANANTSOA, représentant la société KLM INVEST, de modifier la destination de son local commercial en habitation

Majorité absolue (Art. 25) Clé 01

Projet de résolution

Sur la base du projet joint à la convocation et après délibération, l'Assemblée décide d'autoriser M. RANDRIAMANANTSOA, représentant la société KLM INVEST, de modifier la destination de son local commercial (lot 41) en habitation.

Aux conditions suivantes :

- obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires et en justifier,
- les frais afférents au modificatif du règlement de copropriété correspondant seront supportés par le demandeur.

L'assemblée générale mandate le Syndic pour régulariser l'ensemble des actes notariés relatifs à cette demande. Les honoraires pour la réalisation de cette prestation seront calculés sur la base du contrat de syndic en vigueur. Ils seront à la charge du demandeur.

18. Réfection de l'étanchéité des toitures terrasses

Majorité simple (Art. 24) Clé 01

Examen des devis établis sur la base du cahier des charges du bureau d'études PLENETUDE :

- Entreprise ETANCHEITE DE L'ARSENAL pour **124.677,29 euros TTC** (option de base)
- Entreprise ECEC pour **124.103.82 euros TTC** (option de base)
- Entreprise SOPREMA pour **128.755.60 euros TTC** (option de base)

Les 90 pages de la consultation seront adressées par mail à la demande.
Une pré-répartition calculée sur une enveloppe globale de **140.300 euros** est jointe à la convocation.

Projet de résolution

L'Assemblée Générale, après délibération, vote la réfection de l'étanchéité des toitures terrasses par l'entreprise pour un montant de .

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds.

-
-
-

Date début des travaux :

19. Validation d'une maîtrise d'oeuvre pour le suivi des travaux de réfection d'étanchéité des toitures terrasses

Majorité simple (Art. 24) Clé 01

Devis PLENETUDE pour **4.290 euros TTC**

Projet de résolution

L'Assemblée Générale, après délibération, vote la maîtrise d'oeuvre pour le suivi des travaux de réfection d'étanchéité des toitures terrasses par le bureau d'études PLENETUDE pour **4.290 euros TTC**.

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds.

-
-

20. Souscription d'une assurance DOMMAGE OUVRAGE

Majorité simple (Art. 24) Clé 01

Projet de résolution

L'assemblée générale, après délibération, valide la souscription d'une assurance DOMMAGE OUVRAGE auprès du cabinet CEGC pour un montant de **2.135, 90 euros TTC** (VALEUR 2019), dans le cadre des travaux de réfection d'étanchéité des toitures terrasses.

21. Honoraires suivi administratif suivant contrat de syndic

Majorité simple (Art. 24) Clé 01

Projet de résolution

Honoraires du Syndic pour travaux votés en Assemblée Générale. Vu les nouvelles dispositions de la loi du 25 Mars 2009 imposant au syndic de faire valider ses honoraires par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de valider la proposition du syndic de percevoir, au titre du suivi administratif et financier des travaux votés lors de la résolution précédente soit, conformément au contrat de syndic 1,8 % du montant H.T. des travaux, la somme de .

Il informe la copropriété que cette résolution relève de la même majorité que celle décidant de la réalisation des travaux.

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds :

-
-
-

22. **Remplacement des interphones allée 45**

Majorité simple (Art. 24) Clé 07

Examen des devis :

- Entreprise FICHTER pour **6.381,10 euros TTC** (hors combinés)
- Entreprise LAURIA FRERES pour **4.539.70 euros TTC** (hors combinés)
- Entreprise PICARD pour **7.990.59 euros TTC** (hors combinés)

Projet de résolution

L'Assemblée Générale, après délibération, décide du remplacement des interphones allée 45 par l'entreprise pour un montant de .

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds.

-
-
-

Date début des travaux :

23. **Honoraires suivi administratif suivant contrat de syndic**

Majorité simple (Art. 24) Clé 07

Projet de résolution

Honoraires du Syndic pour travaux votés en Assemblée Générale. Vu les nouvelles dispositions de la loi du 25 Mars 2009 imposant au syndic de faire valider ses honoraires par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de valider la proposition du syndic de percevoir, au titre du suivi administratif et financier des travaux votés lors de la résolution précédente soit, conformément au contrat de syndic 1,8 % du montant H.T. des travaux, la somme de .

Il informe la copropriété que cette résolution relève de la même majorité que celle décidant de la réalisation des travaux.

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds :

-
-
-

24. **Remplacement des interphones allée 47**

Majorité simple (Art. 24) Clé 06

Examen des devis :

- Entreprise FICHTER pour **6.040.10 euros TTC** (hors combinés)
- Entreprise LAURIA FRERES pour **4.357.10 euros TTC** (hors combinés)
- Entreprise PICARD pour **7.710.42 euros TTC** (hors combinés)

Projet de résolution

L'Assemblée Générale, après délibération, décide du remplacement des interphones allée 47 par l'entreprise pour un montant de .

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds.

25. **Honoraires suivi administratif suivant contrat de syndic**

Majorité simple (Art. 24) Clé 06

Projet de résolution

Honoraires du Syndic pour travaux votés en Assemblée Générale. Vu les nouvelles dispositions de la loi du 25 Mars 2009 imposant au syndic de faire valider ses honoraires par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de valider la proposition du syndic de percevoir, au titre du suivi administratif et financier des travaux votés lors de la résolution précédente soit, conformément au contrat de syndic 1,8 % du montant H.T. des travaux, la somme de .

Il informe la copropriété que cette résolution relève de la même majorité que celle décidant de la réalisation des travaux.

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds :

-
-
-

26. **Remplacement des interphones allée 49**

Majorité simple (Art. 24) Clé 05

Examen des devis :

- Entreprise FICHTER pour **5.996.10 euros TTC** (hors combinés)
- Entreprise LAURIA FRERES pour **4.229.50 euros TTC** (hors combinés) (1 badge)
- Entreprise PICARD pour **7.445.10 euros TTC** (hors combinés)

Projet de résolution

L'Assemblée Générale, après délibération, décide du remplacement des interphones allée 49 par l'entreprise pour un montant de .

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds.

27. Honoraires suivi administratif suivant contrat de syndic

Majorité simple (Art. 24) Clé 05

Projet de résolution

Honoraires du Syndic pour travaux votés en Assemblée Générale. Vu les nouvelles dispositions de la loi du 25 Mars 2009 imposant au syndic de faire valider ses honoraires par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de valider la proposition du syndic de percevoir, au titre du suivi administratif et financier des travaux votés lors de la résolution précédente soit, conformément au contrat de syndic 1,8 % du montant H.T. des travaux, la somme de .

Il informe la copropriété que cette résolution relève de la même majorité que celle décidant de la réalisation des travaux.

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds :

-
-
-

28. Remplacement des éclairages des halls par des fluos LED allée 45

Majorité simple (Art. 24) Clé 07

- Devis LAURIA FRERES pour **687,50 euros TTC**

Projet de résolution

L'assemblée générale, après délibération, vote le remplacement des éclairages des halls par des fluos LED allée 45 et vote le devis LAURIA FRERES pour **687,50 euros TTC**.

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds.

29. Honoraires suivi administratif suivant contrat de syndic

Majorité simple (Art. 24) Clé 07

Projet de résolution

Honoraires du Syndic pour travaux votés en Assemblée Générale. Vu les nouvelles dispositions de la loi du 25 Mars 2009 imposant au syndic de faire valider ses honoraires par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de valider la proposition du syndic de percevoir, au titre du suivi administratif et financier des travaux votés lors de la résolution précédente soit, conformément au contrat de syndic 1,8 % du montant H.T. des travaux, la somme de .

Il informe la copropriété que cette résolution relève de la même majorité que celle décidant de la réalisation des travaux.

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds :

-
-
-

30. **Remplacement des éclairages des halls par des fluos LED allée 47**

Majorité simple (Art. 24) Clé 06

- Devis LAURIA FRERES pour **687,50 euros TTC**

Projet de résolution

L'assemblée générale, après délibération, vote le remplacement des éclairages des halls par des fluos LED allée 47 et vote le devis LAURIA FRERES pour **687,50 euros TTC**.

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds.

31. **Honoraires suivi administratif suivant contrat de syndic**

Majorité simple (Art. 24) Clé 06

Projet de résolution

Honoraires du Syndic pour travaux votés en Assemblée Générale. Vu les nouvelles dispositions de la loi du 25 Mars 2009 imposant au syndic de faire valider ses honoraires par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de valider la proposition du syndic de percevoir, au titre du suivi administratif et financier des travaux votés lors de la résolution précédente soit, conformément au contrat de syndic 1,8 % du montant H.T. des travaux, la somme de .

Il informe la copropriété que cette résolution relève de la même majorité que celle décidant de la réalisation des travaux.

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds :

-
-
-

32. **Remplacement des éclairages des halls par des fluos LED allée 49**

Majorité simple (Art. 24) Clé 05

- Devis LAURIA FRERES pour **687,50 euros TTC**

Projet de résolution

L'assemblée générale, après délibération, vote le remplacement des éclairages des halls par des fluos LED allée 49 et vote le devis LAURIA FRERES pour **687,50 euros TTC**.

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds.

33. **Honoraires suivi administratif suivant contrat de syndic**

Majorité simple (Art. 24) Clé 05

Projet de résolution

Honoraires du Syndic pour travaux votés en Assemblée Générale. Vu les nouvelles dispositions de la loi du 25 Mars 2009 imposant au syndic de faire valider ses honoraires par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de valider la proposition du syndic de percevoir, au titre du suivi administratif et financier des travaux votés lors de la résolution précédente soit, conformément au contrat de syndic 1,8 % du montant H.T. des travaux, la somme de .

Il informe la copropriété que cette résolution relève de la même majorité que celle décidant de la réalisation des travaux.

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds :

-
-
-

34. **Remplacement de la porte d'entrée allée 45**

Majorité simple (Art. 24) Clé 07

- devis FAUVEAU pour **5.747.50 euros TTC**.
En option, isolation pour **1.303,50 euros TTC** pour les 3 portes

- devis STEPHAN pour **6.609,55 euros TTC**.
En option, isolation pour **1.365.90 euros TTC** pour les 3 portes

- devis ACM pour **7.774,06 euros TTC**.
En option, isolation pour **1.365.90 euros TTC** pour les 3 portes

Projet de résolution

L'Assemblée Générale, après délibération, décide du remplacement de la porte d'entrée allée 45 par l'entreprise pour un montant de .

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds.

35. **Honoraires suivi administratif suivant contrat de syndic**

Majorité simple (Art. 24) Clé 07

Projet de résolution

Honoraires du Syndic pour travaux votés en Assemblée Générale. Vu les nouvelles dispositions de la loi du 25 Mars 2009 imposant au syndic de faire valider ses honoraires par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de valider la proposition du syndic de percevoir, au titre du suivi administratif et financier des travaux votés lors de la résolution précédente soit, conformément au contrat de syndic 1,8 % du montant H.T. des travaux, la somme de .

Il informe la copropriété que cette résolution relève de la même majorité que celle décidant de la réalisation des travaux.

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds :

-
-
-

36. **Remplacement de la porte d'entrée allée 47**

Majorité simple (Art. 24) Clé 06

- devis FAUVEAU pour **5.747,50 euros TTC**.
En option, isolation pour **1.303,50 euros TTC** pour les 3 portes

- devis STEPHAN pour **6.609,55 euros TTC**.
En option, isolation pour **1.365,90 euros TTC** pour les 3 portes

- devis ACM pour **7.774,06 euros TTC**.
En option, isolation pour **1.365,90 euros TTC** pour les 3 portes

Projet de résolution

L'Assemblée Générale, après délibération, décide du remplacement de la porte d'entrée allée 47 par l'entreprise pour un montant de .

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds.

37. **Honoraires suivi administratif suivant contrat de syndic**

Majorité simple (Art. 24) Clé 06

Projet de résolution

Honoraires du Syndic pour travaux votés en Assemblée Générale. Vu les nouvelles dispositions de la loi du 25 Mars 2009 imposant au syndic de faire valider ses honoraires par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de valider la proposition du syndic de percevoir, au titre du suivi administratif et financier des travaux votés lors de la résolution précédente soit, conformément au contrat de syndic 1,8 % du montant H.T. des travaux, la somme de .

Il informe la copropriété que cette résolution relève de la même majorité que celle décidant de la réalisation des travaux.

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds :

-
-
-

38. Remplacement de la porte d'entrée allée 49

Majorité simple (Art. 24) Clé 05

- devis FAUVEAU pour **5.747,50 euros TTC**.
En option, isolation pour **1.303,50 euros TTC** pour les 3 portes
- devis STEPHAN pour **6.609,55 euros TTC**.
En option, isolation pour **1.365,90 euros TTC** pour les 3 portes
- devis ACM pour **7.774,06 euros TTC**.
En option, isolation pour **1.365,90 euros TTC** pour les 3 portes

Projet de résolution

L'Assemblée Générale, après délibération, décide du remplacement de la porte d'entrée allée 49 par l'entreprise pour un montant de .

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds.

39. Honoraires suivi administratif suivant contrat de syndic

Majorité simple (Art. 24) Clé 05

Projet de résolution

Honoraires du Syndic pour travaux votés en Assemblée Générale. Vu les nouvelles dispositions de la loi du 25 Mars 2009 imposant au syndic de faire valider ses honoraires par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de valider la proposition du syndic de percevoir, au titre du suivi administratif et financier des travaux votés lors de la résolution précédente soit, conformément au contrat de syndic 1,8 % du montant H.T. des travaux, la somme de .

Il informe la copropriété que cette résolution relève de la même majorité que celle décidant de la réalisation des travaux.

Date d'exigibilité : 15 janvier 2020

Financement : appels de fonds :

-
-
-

40. **Autorisation donnée à M BONJEAN pour la pose d'un système de climatisation**

Majorité absolue (Art. 25) Clé 01

Projet de résolution

Sur la base du projet joint à la convocation, et après délibération, l'Assemblée Générale décide d'autoriser M BONJEAN, copropriétaire allée 49 au 4eme étage, à effectuer à ses frais exclusifs les travaux suivants :

Pose d'un système de climatisation

aux conditions suivantes :

- se conformer à la Réglementation et Document Technique Unifié en vigueur,
- obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires et en justifier,
- faire effectuer les travaux par un professionnel dans les règles de l'art et en justifier,
- procéder aux travaux de remise en état des peintures et crépis au niveau du percement et de la mise en peinture ton sur ton,

Le demandeur ou ses ayant droit demeureront responsables vis-à-vis de la copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de ces travaux, ainsi que de toutes nuisances occasionnées par ladite installation.

Les conditions et modalités de réalisation de ces travaux devront être communiquées au syndic qui pourra exercer un contrôle à tout moment.

41. **Ratification donnée au cabinet de kinésithérapeutes, SCI PAULENA, pour la pose d'une grille de renfort sur la porte extérieure**

Majorité absolue (Art. 25) Clé 01

Projet de résolution

L'assemblée Générale décide de ratifier l'autorisation donnée à la SCI PAULENA, cabinet de kinésithérapeutes, copropriétaire allée 49 au rez de chaussée, à effectuer à ses frais exclusifs les travaux suivants :

Pose d'une grille de renfort sur la porte extérieure côté rue

aux conditions suivantes :

- se conformer à la Réglementation et Document Technique Unifié en vigueur,
- obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires et en justifier,
- faire effectuer les travaux par un professionnel dans les règles de l'art et en justifier,
- procéder aux travaux de remise en état des peintures et crépis au niveau du percement et de la mise en peinture ton sur ton,

Le demandeur ou ses ayant droit demeureront responsables vis-à-vis de la copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de ces travaux, ainsi que de toutes nuisances occasionnées par ladite installation.

Les conditions et modalités de réalisation de ces travaux devront être communiquées au syndic qui pourra exercer un contrôle à tout moment.

42. Questions d'intérêt général d'administration

Cette résolution est étudiée sans vote Clé 01



ND 0686

POUVOIR

Je soussigné(e)

Copropriétaire dans l'immeuble sis à **45-47-49 RUE LEON BLUM 69100 VILLEURBANNE** donne pouvoir par les présentes

.....
Ou à défaut à
.....

De me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des copropriétaires qui aura lieu le

Mercredi 15 Janvier 2020 à 18 H 00

en vue de délibérer sur l'ordre du jour indiqué sur la convocation.

En conséquence :

Assister à cette Assemblée, signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes discussions et délibérations suivant l'ordre du jour qui m'a été régulièrement signifié en son temps, émettre tous avis et tous votes, ou s'abstenir, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

- **Signature du mandant**
Précédée de la mention « **BON POUR POUVOIR** »

A-----

Le-----

- **Signature du mandataire**
Précédée de la mention « **BON POUR ACCEPTATION DE POUVOIR** »

NOTA : La loi du 10.07.1965, Article 22, alinéa 3 (Rédaction du 31.12.1985)

« Tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non membre du Syndicat. Chaque mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations de vote. Un mandataire peut recevoir plus de trois délégations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et celles de ses mandants n'excède pas 5 % des voix du Syndicat ».

ADMINISTRATION DE BIENS - SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ - LOCATION - TRANSACTION

Carte Professionnelle n° 7369 (Gestion)
et n° 971771 (Transaction) délivrée à Lyon

Garantie par la Compagnie Européenne de
Garanties et Cautions
128 rue la Boétie - 75008 Paris

Garantie financière et assurance de
Responsabilité civile conformes aux articles
L. 530-1 et 530-2 du Code des Assurances

5 rue Commandant Dubois - 69421 LYON Cedex 03
Standard : 04 78 95 98 98 - Location : 04 78 95 98 99 - Fax : 04 78 95 98 96

info@mouton.fr - www.mouton.fr

Accès : Métro Guichard - Tram T1 Liberté
Bureaux ouverts de 14 heures à 17 heures - Fermés samedi et veilles de fêtes
Cabinet sur rendez-vous

Mouton & Cie, société en nom collectif
Membre de l'UNIS

RCS Lyon 956 507 503
TVA intracommunautaire: FR 39 956 507 503

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques
libellés à nos noms, en nos qualités
de membre d'un centre de Gestion Agréé
par l'administration Fiscale

Réf : ND 0686

Immeuble : 45-47-49 RUE LEON BLUM 69100 VILLEURBANNE

ATTESTATION TAUX DE TVA

Je soussigné (é)

Demeurant à :

Atteste que le local dont je suis propriétaire à l'adresse suivante :

Est achevé depuis plus de deux ans

Est à usage d'habitation pour plus de 50 % de sa superficie

Est à usage autre que d'habitation pour plus de 50 % de sa superficie

Rayer les mentions inutiles

Date

Signature

A retourner impérativement au plus tard
le jour de l'Assemblée Générale
à défaut application à votre lot d'une TVA à 20 %

Information concernant le taux de TVA. Pour la bonne application du taux de TVA sur les travaux éligibles à la TVA 10 % et conformément à l'instruction fiscale du 16/03/2000 du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie, obligation est faite à chaque copropriétaire de remettre au syndic au plus tard lors de l'Assemblée Générale, l'attestation ci-jointe établie sur l'honneur, indiquant si l'affectation du ou des lots dont il est propriétaire est à usage total ou principal d'habitation ou non. A défaut de réponse par le copropriétaire, l'affectation du local ne pourra pas être établie, celui-ci sera considéré comme étant à usage autre que d'habitation et ne pourra bénéficier du taux réduit de TVA à 10 %.



Que faire en cas de sinistre dégâts des eaux ?

Une nouvelle convention, l'IRSI (Convention d'Indemnisation et de Recours des Sinistres Immeuble) est applicable aux sinistres de dégât des eaux qui surviennent depuis le 1er juin 2018.

Il revient désormais à chaque occupant sinistré ou concerné par le sinistre (ou propriétaire non occupant si le logement est vacant) même si la cause ne se trouve pas chez lui, de déclarer le sinistre à son assurance.

1 - AVANT TOUTE CHOSE :

Prenez immédiatement toutes les mesures nécessaires pour limiter l'importance du sinistre ou le stopper temporairement

Couper l'eau de votre logement

Contactez votre ou vos voisins pour qu'il(s) coupe(nt) l'eau si la fuite semble venir de chez eux.

Limitez l'utilisation du ou des équipements qui pourraient en être à l'origine.

Contactez votre gestionnaire

Prenez des photos des dommages

2 - DÉCLARATION :

Effectuez OBLIGATOIREMENT une déclaration de sinistre auprès de votre assureur même si l'origine de la fuite ne provient pas de chez vous.

Informez votre assureur de la date de survenance, de l'origine identifiée ou probables, des coordonnées des personnes concernées (voisins, syndic, gestionnaire, etc.)

Régulariser un constat amiable dégât des eaux avec les parties, il conviendra donc parfois de nous l'adresser.

3- RECHERCHE DE FUITE :

Votre assureur va vous demander de mandater un plombier ou envoyer une entreprise partenaire. Les frais de recherches de fuite seront à sa charge.

En cas d'impossibilité de joindre votre assureur, ou d'urgence, prenez contact directement avec un plombier. Les frais correspondants à cette recherche seront pris en charge par votre assureur.

Si votre plombier rencontre des difficultés pour localiser la fuite (impossibilité d'accès dans le local, nécessité de faire une recherche de fuite destructive dans un autre local, etc.), votre assureur nous informera.

4- SUIVI :

Si les dommages sont inférieurs à 1 600.00€ HT votre assureur vous indemniser directement

S'ils sont supérieurs à 1 600.00€ HT il mandatera une expertise pour déterminer la répartition des dommages entre assurance.

Au delà de 5000.00€ HT la convention IRSI n'est plus applicable, les assurances de toutes les parties interviendront.

Votre assurance étant gestionnaire du sinistre, si les dommages sont inférieurs à 5 000.00€ HT, il conviendra de se rapprocher d'elle systématiquement.

Diagnostic Technique Global EO'

Le DTG EnOrka'Conseil réglementaire, une opportunité pour un bilan complet, architectural et énergétique de son bâtiment afin d'établir un plan pluriannuel de travaux.

Contenu de la mission

Le diagnostic technique global (DTG) comporte :

- une analyse de l'état apparent des parties communes et des équipements communs
- un état de la situation du syndicat des copropriétaires au regard de ses obligations légales et réglementaires,
- une analyse des améliorations possibles concernant la gestion technique et patrimoniale de l'immeuble,
- un diagnostic de performance énergétique de l'immeuble ou un audit énergétique (non chiffré dans la grille)
- une évaluation sommaire du coût ainsi que la liste des travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble (notamment sur les 10 prochaines années).



Restitution

Après analyse sur site du bâtiment dans son ensemble et plus de 300 relevés effectués par les différents intervenants d'EnOrka Conseil un rapport complet et pragmatique est transmis au maître d'ouvrage.

La copropriété se retrouve ainsi, grâce à une analyse fine et complète de son bâtiment, avec un outil fiable pour l'aider dans la gestion patrimoniale de celui-ci.

Une équipe pour vous accompagner

EnOrka'Conseil s'appuie sur les compétences internes de ses ingénieurs thermiciens, ainsi que celles de ses partenaires architectes et juristes qui forment une équipe pluridisciplinaire au service de ses clients.



EnOrka'Conseil

Rappel Réglementaire

Diagnostic technique global des Immeubles relevant du statut de la copropriété

Article L731-1

Décret n°2016-1965 du 28 décembre 2016

L'offre EnOrka'Conseil

Offre DTG EnOrka	Prix TTC
Jusqu'à 30 pts chauffés	2 400 €
Lot supplémentaire 24 €	24 €
Total	2 424 €

Le maître d'ouvrage :

EnOrka'Conseil

Pour la copropriété :

« Bon pour accord »

Le :

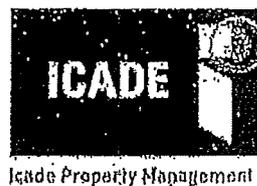
Nos atouts pour cette mission

EnOrka'Conseil bureau d'Ingénierie énergétique et environnementale, dans le cadre du DTG s'associe avec des professionnels reconnus (architectes, techniciens du bâtiment...) pour garantir à ses clients un service de qualité.

Nous avons une grande expérience de collaboration avec les Administrateurs de biens, les conseils syndicaux et les copropriétaires. Celle-ci nous permet de prendre en compte les spécificités de ceux-ci dans notre approche de réalisation des missions confiées.

La qualité des missions effectuées par notre bureau d'étude a été reconnue par l'OPQIBI, la marque de l'ingénierie compétente. Ainsi EnOrka'Conseil est certifié OPQIBI avec mention « RGE » pour la qualification 1905 : Audits énergétiques des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives).

Ils nous font confiance :



EnOrka'Conseil

Conditions Générales de vente EnOrka'Conseil

Article 1

EnOrka'Conseil intervient à titre de conseil et ne pourra se substituer au client ou à son représentant dans les prises de décisions qui seront à exercer conformément au respect de leurs intérêts;

Article 2

Le détail de la mission est porté à la connaissance du client, ou de son représentant, avant le commencement des prestations sous la forme d'un devis dûment chiffré et comportant le descriptif des démarches prévues.

Article 3.

Dans la mesure où EnOrka'Conseil serait amené dans le cadre de sa mission à effectuer diverses demandes de renseignements d'ordre technique et/ou organisationnelles (accès aux locaux) auprès des collaborateurs du maître d'ouvrage, la présente dûment acceptée par le client ou son représentant, constituerait un mandat express.

Article 4

Les prix HT ci-dessus sont fermes et définitifs pour une durée de 6 mois.

Article 5

Sauf stipulation contraire, le paiement s'effectue comptant à la réception de la facture. Aucune réclamation ne peut justifier un retard dans le paiement des sommes dues tant que la preuve de l'inexécution contractuelle n'a pas été rapportée par le client ou son représentant

Article 6

L'ensemble des documents rédigés et édités par EnOrka'Conseil dans le cadre du présent contrat reste la propriété exclusive d'EnOrka'Conseil et ne peuvent être reproduits, plagés, dupliqués ou communiqués à des tiers sans l'accord écrit d'EnOrka'Conseil. (article L335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle).

Article 7

EnOrka'Conseil ne pourra être tenu pour responsable des retards apportés à l'exécution des prestations tant qu'il ne sera pas démontré qu'ils lui sont directement imputés et notamment en cas de :

- force majeure ou événements autres, de nature à empêcher l'exécution normale des prestations,
- modification de la commande,
- retard de paiement par le client ou son représentant de l'une des échéances prévues.

Article 8

En cas d'annulation ou de résiliation de commande, pour quelle que raison que ce soit, le client ou son représentant reste redevable auprès d'EnOrka'Conseil des frais engagés par ce dernier, comprenant notamment les frais d'études et les frais généraux.

Article 9

Si le client a contracté en qualité de professionnel, il est de convention expresse que le tribunal compétent en cas de litige est celui du siège social d'EnOrka'Conseil.

Article 10

Sauf convention spéciale écrite et circonstanciée les prestations d'EnOrka'Conseil sont régies par la totalité des présentes clauses, à l'exclusion des CG du client ou de son représentant, ainsi que plus généralement de toutes stipulations non compatibles, en tout ou partie, directement ou indirectement, pouvant figurer sur les documents du client ou de son représentant quels qu'ils soient, toutes stipulations contraires étant réputées non écrites pour tout contrat qui le lierait à EnOrka'Conseil.

www.enorka.fr

6, rue Le Sueur 75116 Paris - 4, rue Duphot 69003 Lyon
contact@enorka.fr - 04 69 60 47 85

BOYER CASSET

46 RUE HENRI MOISSAN 69310 PIERRE BENITE
Tel : 04 78 51 47 69 - Fax : 04 78 51 77 92 - E-mail : accueil@boyer-casset.fr

DEVIS

Référence : **DV131768**

Date : 14/06/19

Pour le compte du S.D.C.
ou du Propriétaire

Adresse d'intervention

45/47/49 rue Léon Blum

69100 VILLEURBANNE

A l'attention de : **N. DESCHANELS**

Réf client : 17483

Affaire suivie par : F. ODIN

Objet : Râtelier ou support mural vélos

Chez : **Régie MOUTON & Cie**

5 rue Commandant Dubois

69421 LYON CEDEX 03

Réf.	Délai après accord Voir ci-dessous	Quantité	Prix Unitaire	% Rem.	Montant H.T.	Code TVA
SC000	<p>Suite au rendez-vous sur place avec Mme CHAZALET, veuillez trouver ci-après le coût des travaux demandés</p> <p>Proposition A : Pour les allées 47 et 49 :</p> <p>Fabrication et pose d'un support mural métallique, fixé sur le mur (côté canalisation) permettant d'accrocher environ 10 vélos, sur 10 crochets de maintien sur lesquels on peut poser des antivols classiques Emplacement exact à définir Délai : 4 semaines</p>	2,00	600,00	0,00	1 200,00	3
SC000	<p>Proposition B : Pour l'allée 45 :</p> <p>Fourniture et pose de deux râteliers à vélos acier galvanisé permettant de positionner un total de 10 vélos sur lequel on peut poser des antivols classiques Fixation sur le sol côté mur du fond Délai : 4 semaines</p>	2,00	240,00	0,00	480,00	3

L'attestation simplifiée de TVA est obligatoire pour tous travaux de réparation et d'entretien dépassant la somme de 300 € TTC. A joindre impérativement avec la commande.

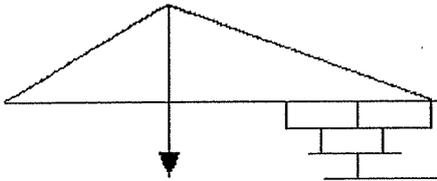
Les travaux d'un coût supérieur à 1000 € HT pourront faire l'objet d'une demande d'acompte de 40 % à la commande. Tout déplacement complémentaire non justifié, pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

Date et signature avec la mention
" Bon pour accord "

TVA			Devis DV131768		
Code	Taux	Montant			
0	0 - Aucune		Total Brut HT	:	1 680,00
1	5,50		Remise commerciale	:	
2	20,00		Escompte	:	
3	10,00	168,00	Frais de Port	:	
4	19,60		Frais de Facturation	:	
5	7,00				
Total TVA		168,00	DEVIS VALABLE 3 MOIS		
			Net à Payer		1 848,00 €

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980).

686 /



Entreprise **BARBATO**

MAÇONNERIE - ENTRETIEN D'IMMEUBLES

75, Rue Cyprian 69100 Villeurbanne

Tél : 04.78.22.49.05 Fax : 04.78.22.07.39

philippe.barbato@wanadoo.fr

D E V I S			
Montants exprimés en Euros			
Villeurbanne, le 03/12/2018		Régie MOUTON & CIE Mandataires 5, Rue Commandant Dubois 69421 Lyon Cédex 03	
Référence : D112679 45/49 Rue Léon Blum 69100 - Villeurbanne			
FOURNITURE ET POSE ACCROCHE-VELOS MURAL - A la demande de Madame DESCHANELS			
Désignation	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
Préparation, Installation de chantier, protection réglementaire y compris tous détails. Fourniture et pose de 2 blocs Accroche-Vélos mural 5 crochets (l'ensemble pour 10 vélos). Fixation et scellement chimique sur mur existant.			
Nettoyage, déplacement et tous détails. L'ensemble	1,00	785,00	785,00
<u>N O T A :</u> (2 éléments sur mur en face de la porte (10 vélos)).			
<p style="text-align: center;">Montant du Devis valable pour une durée de 3 mois.</p> <p style="text-align: center;"><i>Si acceptation du Devis merci de bien vouloir nous adresser Attestation simplifiée de la Direction Générale des Impôts dûment complétée et signée pour application TVA à 10 % si les conditions sont remplies.</i></p>			
		Total H.T.	785,00
		Total T.V.A.	78,50
Base HT 10% (5) :	785,00	TVA 10% :	78,50
Net à payer en Euros			863,50

Adhérent à un Centre de Gestion Agréé, le règlement des sommes dûes par chèque est accepté.

SIRET : 45010228000010 - APE : 4399C - R.M. 245.71.69 - T.V.A. Intracommunautaire : FR19450102280

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif sur la base légale majorée de sept jours. Pour tout client professionnel l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40€.

Assurance Professionnelle : MAAF 18 Cours Lafayette 69003 Lyon - FRANCE - Tel : 04 72 84 23 96

Page 1

Nathalie DESCHANELS

De: jlm conseil <contact@jlmconseil.fr>
Envoyé: lundi 21 octobre 2019 14:12
À: Nathalie DESCHANELS
Cc: 'Entreprise'
Objet: local commercial au 47 rue Léon Blum Villeurbanne

Madame,

Suite à l'entretien téléphonique que vous aviez eu avec Mr Lazrag Walid (Gérant KLM INVEST) le 21/10/2019.

Nous vous confirmons notre par la présente, notre demande de changement de destination du local commercial au 47 rue Léon Blum à Villeurbanne (voir lettre recommandée du 11/10/2019).

Nous ne voulons plus transformer le local commercial en trois appartements.

Nous vous demandons donc de bien vouloir inscrire au prochain ordre du jour notre demande.

Bien Cordialement.

Jean-Luc Randriamanantsoa
KLM Invest.

KLM INVEST
21 2eme Avenue Cité Berliet
69800 Saint Priest
RCS LYON 832 483 952

18 OCT. 2019

Mouton & Cie
5, rue du Commandant Dubois
69421 Lyon cedex 03

Lettre recommandée avec AR

Lyon le 10 octobre 2019

Objet : Demande d'autorisation de changement de destination des lieux : 47 rue Léon Blum 69100 Villeurbanne

Madame, Monsieur,

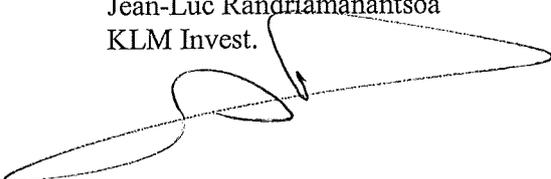
Par la présente, nous vous demandons de bien vouloir inscrire à la prochaine assemblée générale notre demande autorisation de changement de destination du local commercial en habitation.

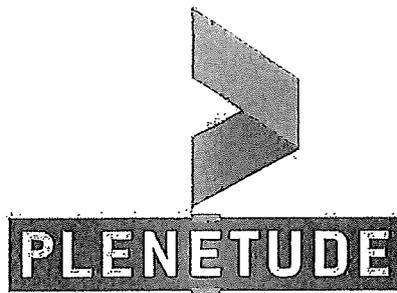
En conséquence et en application de l'article 25b de la loi du 10 juillet 1965, nous sollicitons l'autorisation préalable de la prochaine l'assemblée générale.

Nous vous demandons donc de bien vouloir inscrire au prochain ordre du jour notre projet de résolution.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, à l'assurance de notre considération distinguée

Jean-Luc Randriamanantsoa
KLM Invest.





DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Etanchéité de toitures terrasses

45 à 49 rue Léon Blum
69100 Villeurbanne

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat des Copropriétaires "VICTOIRE"
45 à 49 rue Léon Blum
69100 Villeurbanne

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Régie MOUTON & Cie
5 rue Commandant Dubois
69003 LYON

Interlocuteur
florine.palhec

Dossier
2018-298

Version
DCE

Date d'édition
19/07/2019

Maitrise d'œuvre et ingénierie en bâtiment

AGENCE LYON
63, avenue Roger Solengro
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 37 43 36 36

AGENCE ANNECY
PARK NORD - Immeuble LES PLEADES
Route de St-Benoit - 74370 METZ LESZY
Tél. : 04 50 32 16 30

AGENCE CHAMBERY
Parc d'Activité ALPESPACE - Bât. LE NEPTUNE
50, rue Albert Einstein - 73000 CHAMBERY
Tél. : 04 61 09 20 65

www.groupe-planetude.fr
contact@groupe-planetude.fr



Dossier
2018 - 298

Immeuble "LE VICTOIRE"
45 à 49 rue LEON BLUM
69100 VILLEURBANNE

ETANCHEITE DES TOITURES TERRASSES

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA CONSULTATION

LOT 01 ETANCHEITE		DEPENSES HT €			TOTAL HT €	TOTAL TTC €	ECART (%)	OBSERVATIONS
ENTREPRISES	BASE	Moins valeur - Remplacement des Skydômes	Moins valeur - Prêtément d'ancrage					
ETANCHEITE DE L'ARSENAL	117 760,42 €	-19 560,00 €	-6 890,00 €	117 760,42	124 677,29	0%	Pris plus bas confirmés par l'entreprise sur les postes : • Protections collectives • Bouchage des engravures • Evacuation des déblais	
E.C.E.C	122 303,95 €	-9 636,00 €	-7 271,40 €	122 303,95	124 103,82	4%		
SLAMM BERGEROUX	124 372,70 €	-15 911,06 €	-8 112,58 €	124 372,70	136 809,97	6%		
SOPREMA	128 755,60 €	-22 787,19 €	-9 132,47 €	128 755,60	129 513,70	9%	Pris plus élevés sur les postes : - Installation de chantier - Réalisation de dé maçonnés - Evacuation des déblais	

OBSERVATIONS :

- Sous réserve des taux de TVA en vigueur.

Dossier 2018 - 298	Immeuble "LE VICTOIRE" 45 à 49 rue LEON BLUM 69100 VILLEURBANNE
-----------------------	---

ETANCHEITE DES TOITURES TERRASSES
--

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES

NUMERO LOT	INTITULE DU LOT	ENTREPRISES MOINS-DISANTES	MONTANT HT (€)
01	ETANCHEITE IMPREVUS ET ALEAS DE CHANTIER (5% sur montant HT des travaux)	ETANCHEITE DE L'ARSENAL	117 760,42 € 5 888,02 €
			123 648,44 € 12 364,84 €
			136 013,29 €

PLENETUDE	Maîtrise d'œuvre - Phase Exécution (Forfait - TVA 10,00 %)
-----------	--

MONTANT TOTAL TRAVAUX HT €	3 900,00 €
T.V.A. 10,00 % €	390,00 €
MONTANT TOTAL HONORAIRES T.T.C €	4 290,00 €

DELAI PREVISIONNEL D'EXECUTION DES TRAVAUX 3 mois

MONTANT TOTAL HONORAIRES HT €	3 900,00 €
T.V.A. 10,00 % €	390,00 €
MONTANT TOTAL HONORAIRES T.T.C €	4 290,00 €

DEPENSES GLOBALES TTC	140 303,29 €
------------------------------	---------------------

OBSERVATIONS :
- Sous réserve des taux de TVA en vigueur.

Simulation de répartition etancheite toitures terrasses

Immeuble : 0686 RESIDENCE VICTOIRE

Clé : 01 CHARGES COMMUNES (Dénominateur : 10000) 140 300,00

Filtre de sélection : par copropriétaires

Copropriétaire		Montant réparti
000686000104	BENAYOUN ROGER	4 433,48
000686000203	PASCOA VENTURA	2 314,95
000686000304	CHAZALET BERNARD	2 062,41
000686000405	BERON LAURENE	1 318,82
000686000503	CANNET JOCELYNE	3 016,45
000686000604	BARBAIRE MARC PIERRE	2 216,74
000686000704	CADOZ LALIA	1 332,85
000686000803	MILLIEN CORINNE	3 044,51
000686000903	BLAIN ODILE MARIE CLAIRE	2 230,77
000686001004	BENCHETRIT ILAN	1 332,85
000686001104	RIGNANESE PASQUALE	3 072,57
000686001205	CAMPOY ELIANE	2 258,83
000686001306	DURRENS ELSA	1 220,61
000686001404	RAMBAUD JACQUES	3 100,63
000686001503	BLAZERE ALAIN	2 343,01
000686001603	BENSOUSSAN ALBERT GILBERT	1 360,91
000686001704	ABBOUD RAYMOND	3 325,11
000686001804	MORISOT ELISABETH	2 300,92
000686001906	REBOUL THIERRY	1 374,94
000686002004	FERNANDES BASTITA DA CONCEICAO	3 240,93
000686004006	TIM Mr SPALVIERI	2 707,79
000686004104	KLM INVEST	4 110,79
000686004203	CAMPOY ELIANE	2 385,10
000686004303	CUENOT PENKA	1 318,82
000686004403	KARAGUEUZIAN GILBERT	2 735,85
000686004503	THOMAS CLAUDE	2 216,74
000686004605	MARTINEZ CHRISTINE	1 192,55
000686004703	DUPLESSY ENRICA	2 834,06
000686004803	GIOVANNONI JEANNE	2 300,92
000686004904	DUCOTTE MICHEL	1 332,85
000686005005	OFIM	2 791,97
000686005104	GUILLOUET BRICE	2 258,83
000686005203	FONTAINE LIONEL	1 459,12
000686005303	BURDIN JEAN	2 946,30
000686005403	TOURON FRANCOIS	2 272,86
000686005505	DEYAGERE SOPHIE	1 360,91
000686005605	MAYOUSSIER SIMONE	2 862,12
000686005704	GEA FELISA	2 174,65
000686005804	GUIGNARD MURIEL	1 374,94
000686005904	ESCULIER NOMBLOT DOMINIQUE	2 890,18

Simulation de répartition etancheite toitures terrasses

Immeuble : 0686 RESIDENCE VICTOIRE

Clé : 01 CHARGES COMMUNES (Dénominateur : 10000) 140 300,00

Filtre de sélection : par copropriétaires

Copropriétaire		Montant réparti
000686007804	SCI BLUM	3 044,51
000686007904	PAULENA	4 461,54
000686008003	BEREZIAT JEAN PIERRE	2 314,95
000686008105	SAADE JEAN-VALENTIN	1 318,82
000686008206	HASSI MOHAMED	2 609,58
000686008304	TRUTTA Bruno	2 328,98
000686008405	PIET SANDRA	1 318,82
000686008504	MOLON PHILIPPE	2 763,91
000686008603	BENHAMOU ELIE	2 286,89
000686008705	DUBOIS CHRISTOPHE	1 346,88
000686008803	CHAPEL PRUDHOMME ERIC	2 791,97
000686008903	ESCANDELL VERONIQUE	2 300,92
000686009005	FAYSSE JESSICA	1 346,88
000686009104	BONJEAN XAVIER RACHEL	2 890,18
000686009203	FERNANDES GOMES JOAO	2 399,13
000686009305	FORESTE ROBERTE	1 234,64
000686009403	BUTSCHER FREDERIC	2 862,12
000686009504	DUPIN EMMANUEL	2 343,01
000686009604	RAVY DANIEL	1 374,94
000686009705	LE BARZIC/BAH ALAN ET MARIAMA	2 763,91
000686011605	NGUYEN ANTOINE	196,42
000686011805	PLANCHON CHRISTIAN	196,42
000686012103	ARTAUD Didier	196,42
000686012204	BOULAHDJAR AMAR	196,42
000686012504	THOLLET LIONEL	196,42
000686012603	CASTETS ELIANE	196,42
000686013005	BARBAIRE MARC PIERRE	196,42
000686013204	MOREL FREDERIC	196,42
000686013306	DUCHARNE MARC	196,42
Total à répartir		140 300,00

Gérard Reynier

De: Couçhot Aude <aude.couchot@c-garanties.com>
Envoyé: mercredi 6 mars 2019 10:08
À: Gérard Reynier
Objet: TR: DO 2019
Pièces jointes: Plaquette DO CEGC Conseil 2019.pdf

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le barème.

Pour un coût de travaux :

- Inférieur à 60 000 € TTC
prime 1 750 € TTC + 5,90 € + 30 €
- Inférieur à 150 000 € TTC
prime 2 100 € TTC + 5,90 € + 30 €
- Inférieur à 300 000 € TTC
taux de 2,20 % du montant des travaux + 5,90 € + 30 €
- Inférieur à 1 100 000 € TTC
taux de 2,05 % du montant des travaux + 5,90 € + 30 €

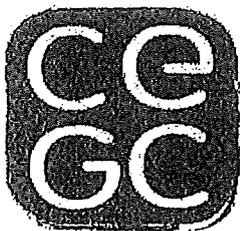
Le tarif est sous réserve :

- de la présentation de la totalité des justificatifs
- du respect des conditions techniques
- de l'accord de la compagnie SMA

Les frais sont susceptibles d'être majorés en cas de déclaration tardive.

Restant à votre écoute,

Bien cordialement.



CEGC CONSEIL

Aude COUCHOT
Direction du Développement
16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999
92919 La Défense Cédex

Tél : 01 58 19 44 66
Mobile : 07 89 36 81 32

Socamab

 Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce message

DEVIS

JFT FICHTER ELECTRICITE

141, Rue Baraban
69003 Lyon
Tél : 04.78.54.56.17
E.mail : fichter@cegetel.net

Devis : 019366 Votre Interlocuteur : PACORET Florent	à l'attention de NATHALIE DESCHANELS
Lyon, le 01/04/2019	
Réf : IMMEUBLE 45, RUE LEON BLUM Etage : 69100 VILLEURBANNE	REGIE MOUTON 5 RUE COMMANDANT DUBOIS
Objet du devis	69003 LYON
Devis pour l'installation d'un vidéophone dans cette copropriété.	

Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant (Eur)	TVA
CONTRÔLE D'ACCÈS: Dépose et évacuation de la platine existante. Pour l'ouverture de la porte rue, nous prévoyons la fourniture et la pose d'un vidéophone Comelit type PIC6, encastré, à défilement de noms, comprenant clavier codé et lecteur Vigik (respect des normes d'accessibilité aux personnes handicapées notifiées dans la circulaire du 20 avril 2009). Réalisation de l'installation en câble bus sous goulotte plastique. Les descentes de dérivations seront réalisées en câbles collés. Nous prévoyons de percer directement les huisseries ou au dessus du cadre. Quantitatif chiffré: - Platine en inox à défilement de noms, série PIC6 SBC1, comprenant micro HP, caméra couleur. - Alimentation 2 fils. - Alimentation 33 volts. - Centrale Vigik PIC6. - Câblage/Goulotte/Accessoires.					
	U	1 230,00	1,00	1 230,00	10,0
	U	123,00	1,00	123,00	10,0
	U	72,00	1,00	72,00	10,0
	U	233,00	1,00	233,00	10,0
	U	368,00	1,00	368,00	10,0
	U	95,00	1,00	95,00	10,0

* Prix indicatifs sur la base de 1 Euro = 6,55957 Frs

Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant (Eur)	TVA
- Plaque de propreté en inox.					
- Badge Vigik.	U	10,00	48,00	480,00	10,0
<i>Sous-total</i>				2 601,00	
- Main d'oeuvre, comprenant pose du combiné ou du moniteur vidéo et percements.	U	3 200,00	1,00	3 200,00	10,0
- Mise en service et essais.					
<i>Sous-total</i>				3 200,00	
NON COMPRIS DANS LE DEVIS, A JOUTER LA FOURNITURE DES COMBINES ET MONITEURS SUIVANT LE CHOIX DES CLIENTS:					10,0
Montant HT pour la fourniture d'un combiné audio: 44 euros.					
Dimensions: L x H: 105 X 191					
Montant HT pour la fourniture d'un combiné audio main libre: 64 euros.					
Dimensions: L x H: 105 X 105					
Montant HT pour la fourniture d'un moniteur vidéo couleur main libre: 192 euros.					
Dimensions: L x H: 115 X 160					
Montant HT pour la fourniture d'un moniteur vidéo couleur main libre Wifi: 366 euros.					
Dimensions: L x H: 115 X 160					
Montant HT pour la fourniture d'un moniteur vidéo couleur main libre 7 pouces: 318 euros.					
Dimensions: L x H: 223 X 124					
Montant HT pour la fourniture d'un combiné audio pour professions libérales: 95 euros.					
Dimensions: L x H: 95 X 215					
Montant HT pour la fourniture d'un badge Vigik: 10 euros lors de la commande principale, puis 15 euros par badge supplémentaire.					
Montant HT pour la fourniture et la pose d'une plaque de propreté blanche en lieu et place de l'ancien combiné interphone: 35 euros.					

* Prix indicatifs sur la base de 1 Euro = 6,55957 Frs

Suite Devis N° : 019366

J. F. T - Fichter

Page 2

Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant (Eur)	TVA
TOTAL CONTRÔLE D'ACCÈS:				5 801,00	

* Prix indicatifs sur la base de 1 Euro = 6,55957 Frs

*Pour acceptation ,
Merci de nous retourner une copie de ce devis
Datée, Signée et Cachetée*

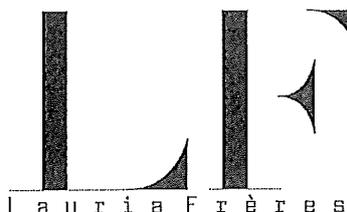
Soit à la commande : 1 914,33 E

Suite Devis N° : 019366

	Montant (Eur)
Total H.T.	5 801,00
Total T.V.A. 10,00 %	580.10
Net à payer	6 381,10

J . F . T - Fichter

Page 3



L a u r i a F r è r e s

Electricité générale
Courant faible

1987

Tél : 04.72.91.45.97

Mail : lauriafreres@lauriafreres.fr

DEVIS n° 19034572	Syndicat des copropriétaires du 45, rue LEON BLUM 69100 Villeurbanne chez REGIE MOUTON 5, rue Cdt DUBOIS 69003 LYON
VILLEURBANNE, le 25 avril 2019	
Chantier 45, rue LEON BLUM 69100 VILLEURBANNE	
Objet	REFECTION INTERPHONIE

Désignation	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
<u>TRAVAUX A REALISER</u>				
Remplacement de la platine actuelle par une platine à défilement de noms, caméra incorporée de chez COMELIT ou similaire				
Dépose ancienne platine de rue				
Installation en partie verticale câble 9/10ème dérivations aux logements conservés				
Platine de rue encastré y compris alimentations, disjoncteurs, centrale audio et vidéo, plaque de propreté	1,00	1 250,00	1 250,00	4
<u>CABLAGE</u>				
Câblage en partie verticale y compris connexions	1,00	950,00	950,00	4
Câblage horizontale vers logements en apparent	1,00	1 350,00	1 350,00	4
<u>VIGIK / BADGE</u>				
Système vigik y compris alimentation et protection	1,00	200,00	200,00	4
Badge programmé	24,00	8,00	192,00	4
<u>DIVERS</u>				
Câblage ventouse + ligne	1,00	185,00	185,00	4
Sous-total			4 127,00	

Bon pour accord avec cachet, date et signature,
Le Client,

Total H.T.	4 127,00
Total T.V.A. 10,00 %	412,70
Total T.T.C.	4 539,70
Net à payer (Euro)	4 539,70

Ce devis est valable 3 mois. Il sera maintenu si la mention bon pour accord intervient dans ce délai, au delà nous nous réservons la faculté de maintenir l'offre ou de présenter une nouvelle proposition actualisée ou révisée. Tout supplément ou modification fera l'objet d'un nouveau devis qui devra porter la signature bon pour accord.

Modalités de paiement : 30% à la commande, 50% en cours de chantier et le solde en fin de travaux.

Tribunal Compétent en cas de litige : TRIBUNAL DE LYON

Désignation	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
Variantes du devis				
<u>OPTIONS</u>				
<u>CHOIX DES COPROPRIETAIRES A DEFINIR</u>				
Combiné AUDIO filaire	1,00	75,00	75,00	4
Combiné AUDIO mains libres	1,00	78,00	78,00	4
Moniteur VIDEO mains libres	1,00	210,00	210,00	4
Moniteur VIDEO filaire	1,00	200,00	200,00	4
Sous-total			563,00	
Rappel : Les variantes ne sont pas comprises dans le total du document				



Lyon, le 21 Mars 2019.

Créé le : 21/03/2019 Modifié le : 21/03/2019 SDC 45-47-49 RUE LEON BLUM c/o
 Immeuble: Régie MOUTON
 45 Rue Léon Blum Mme DESCHANELS NATHALIE
 69100 VILLEURBANNE 5 Rue du Commandant Dubois
 V/réf : Dde n°17270-000686.6
 Suivi par : William LE MENER 69421 LYON CEDEX 03

Objet :
 Remplacement de la platine à boutons par une platine à défilement vidéo ALPHONE (conforme à la loi handicap).
 Remplacement des combinés.
 ALLEE 45

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure offre pour l'exécution des travaux référencés ci-dessus.

1 - PLATINE

TRES IMPORTANT : nous ne tenons pas compte des éventuels autres aménagements à apporter pour un accès par les fauteuils roulants (plan incliné, largeur de porte etc..) ou toutes autres nécessités.

Après dépose de la platine existante.
 Fourniture et encastrement d'une platine vidéo (COULEUR) à défilement Bibus en inox de chez ALPHONE.

Garantie 5 ans sur le matériel et 1 an sur M.O & DEP

Repérage et reprise des branchements.
 Façon d'un encastrement à la dimension de la nouvelle plaque et pose d'un cache de propreté pour masquer les différences de tailles entre les platines.
 Raccordement à la serrurerie existante SOUS RESERVE de bon fonctionnement.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
1-1	Platine de rue monobloc inox vidéo couleur GTDMBLVN	1,00	1 074,32	1 074,32
1-2	Boîtier d'encastrement 4 modules pour GT4F	1,00	13,68	13,68
1-3	Centrale vidéo standard GT	1,00	196,61	196,61
1-4	Centrale audio standard GT	1,00	36,72	36,72
1-5	Alimentation modulaire 230Vac/24CC 2A 4 modules	2,00	84,15	168,30
1-6	Connecteur de distribution RAIL-DIN 1 module 2E/2X5S	1,00	19,89	19,89
1-7	Coffret 26 modules	1,00	33,17	33,17
1-8	Disjoncteur Ph + N 10 A	1,00	10,80	10,80
1-9	Plaque de propreté sur mesure	1,00	98,00	98,00
1-10	Petites fournitures, accessoires, fixations.	1,00	32,50	32,50
1-11	Forfait Main d'oeuvre Courant Faible/Serrurerie Travaux	1,00	990,00	990,00

Sous Total HT : 2 673,99 €

2 - DERIVATIONS LOGEMENTS

Mise en place depuis les gaines technique d'un câble l'interphone logement:
 Cheminement sous moulure en partie commune.
 Pénétration en logement par le cadre de porte.
 Cheminement du câble en logement collé jusqu'au combiné.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
----	-----------------	----------	------	------------

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
2-1	Câble 3 paires blanc 6/10 RIGIDE	240,00	0,27	64,80
2-2	Goulotte PW 32 x 12	80,00	1,35	108,00
2-3	Forfait Main d'oeuvre Courant Faible/Serrurerie Travaux	1,00	3 500,00	3 500,00

Sous Total HT : 3 672,80 €

3 - VIGIK

Fourniture et pose d'un lecteur VIGIK Services/Résidants permettant d'entrer dans l'immeuble grâce à un badge.
Fourniture et pose d'une centrale VIGIK.
Fourniture et pose d'un bloc d'alimentation.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
3-1	Centrale Vigik Intra	1,00	144,00	144,00
3-2	Alimentation AR5HD 5 AH/12V	1,00	46,18	46,18

Sous Total HT : 190,18 €

4 - BADGE

Fourniture et programmation badges.
Montant à rajouter au prix de base.

Le prix du badge après installation passe à HT : 15,50 € (TVA 20 %).

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
4-1	Badge électronique noir AVEC LOGO SERIGRAPHIE	48,00	8,95	429,60

Sous Total HT : 429,60 €

5 - LOT SERRURERIE.

Raccordement de la ventouse de la nouvelle porte.
Hors fourniture bouton de sortie libre et flexible de porte au lot serrurerie

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
5-1	Câble 2x0.75 + 6x0.22	10,00	0,76	7,60
5-2	Forfait Main d'oeuvre Courant Faible/Serrurerie Travaux	1,00	290,00	290,00

Sous Total HT : 297,60 €

Total général (hors options)

Total HT : 7 264,17 €

Total TVA : 726,42 €

Total TTC : 7 990,59 €

6 - OPTION : COMBINE AUDIO.

Préciser le nombre à la commande.
Montant à rajouter au poste N° 1.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
6-1	Combiné audio GT1D avec boucle magnétique (voir doc)	1,00	37,80	37,80
6-2	DEEE sur combiné audio	1,00	0,03	0,03
6-2	Forfait Main d'oeuvre	1,00	33,50	33,50

Sous Total HT : 71,33 €
 Total TVA : 7,13 €
 Total TTC de l'option : 78,46 €

7 - OPTION : COMBINE AUDIO MAIN LIBRE

Préciser le nombre à la commande.
 Montant à rajouter au poste N° 1.

NOTA : le déplacement du combiné main libre à cause d'un manque de place sera facturé en sus.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
7-1	Combiné audio main libre GT1A	1,00	52,70	52,70
7-2	DEEE sur combiné audio	1,00	0,03	0,03
7-3	Forfait Main d'oeuvre	1,00	33,50	33,50

Sous Total HT : 86,23 €
 Total TVA : 8,62 €
 Total TTC de l'option : 94,85 €

8 - OPTION : MONITEUR VIDEO COULEUR 3,5"

Préciser le nombre à la commande.
 Montant à rajouter au poste N° 1.

NOTA : le déplacement du moniteur à cause d'un manque de place sera facturé en sus.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
8-1	Moniteur couleur mains libres écran 3,5"	1,00	170,50	170,50
8-2	DEEE sur moniteur vidéo	1,00	1,01	1,01
8-3	Distributeur vidéo 1 logement	1,00	20,25	20,25
8-4	Forfait Main d'oeuvre	1,00	33,50	33,50

Sous Total HT : 225,26 €
 Total TVA : 22,53 €
 Total TTC de l'option : 247,79 €

9 - OPTION : MONITEUR VIDEO COULEUR 7"

Préciser le nombre à la commande.
 Montant à rajouter au poste N° 1.

NOTA : le déplacement du moniteur à cause d'un manque de place sera facturé en sus.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
9-1	Moniteur couleur mains libres écran 7"	1,00	395,02	395,02
9-2	DEEE sur moniteur vidéo	1,00	1,01	1,01
9-2	Distributeur vidéo 1 logement	1,00	20,25	20,25
9-3	Forfait Main d'oeuvre	1,00	33,50	33,50

Sous Total HT : 449,78 €
 Total TVA : 44,98 €
 Total TTC de l'option : 494,76 €

10 - OPTION : PLAQUE DE PROPLETE

Fourniture et pose d'une plaque de propreté pour masquer la différence de côte entre les combinés et moniteurs

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
10-1	Plaque de propreté pour combiné	1,00	20,00	20,00

Sous Total HT : 20,00 €
Total TVA : 2,00 €
Total TTC de l'option : 22,00 €

- La remise en état des revêtements muraux ou des peintures reste à la charge de l'occupant.
- Prix net, ferme et définitif.
- Offre valable durant une période de trois mois à partir de la date portée en tête de ce devis.
- Conditions de règlement : - 30% à la commande.
 - Solde 30 jours après réception des travaux.
- Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

D E V I S

JFT FICHTER ELECTRICITE

141, Rue Baraban
69003 Lyon
Tél : 04.78.54.56.17
E.mail : fichter@cegetel.net

Devis : 019367 Votre Interlocuteur : PACORET Florent	à l'attention de NATHALIE DESCHANELS REGIE MOUTON 5 RUE COMMANDANT DUBOIS 69003 LYON
Lyon, le 01/04/2019	
Réf : IMMEUBLE 47 RUE LEON BLUM Etage : 69100 VILLEURBANNE Objet du devis	
Devis pour l'installation d'un vidéophone dans cette copropriété.	

Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant (Eur)	TVA
CONTRÔLE D'ACCÈS: Dépose et évacuation de la platine existante. Pour l'ouverture de la porte rue, nous prévoyons la fourniture et la pose d'un vidéophone Comelit type PIC6, encastré, à défilement de noms, comprenant clavier codé et lecteur Vigik (respect des normes d'accessibilité aux personnes handicapées notifiées dans la circulaire du 20 avril 2009). Réalisation de l'installation en câble bus sous goulotte plastique. Les descentes de dérivations seront réalisées en câbles collés. Nous prévoyons de percer directement les huisseries ou au dessus du cadre. Quantitatif chiffré: - Platine en inox à défilement de noms, série PIC6 SBC1, comprenant micro HP, caméra couleur. - Alimentation 2 fils. - Alimentation 33 volts. - Centrale Vigik PIC6. - Câblage/Goulotte/Accessoires.					
	U	1 230,00	1,00	1 230,00	10,0
	U	123,00	1,00	123,00	10,0
	U	72,00	1,00	72,00	10,0
	U	233,00	1,00	233,00	10,0
	U	298,00	1,00	298,00	10,0
	U	95,00	1,00	95,00	10,0

* Prix indicatifs sur la base de 1 Euro = 6,55957 Frs

Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant (Eur)	TVA
- Plaque de propreté en inox.					
- Badge Vigik.	U	10,00	44,00	440,00	10,0
<i>Sous-total</i>				2 491,00	
- Main d'oeuvre, comprenant pose du combiné ou du moniteur vidéo et percements.	U	3 000,00	1,00	3 000,00	10,0
- Mise en service et essais.					
<i>Sous-total</i>				3 000,00	
NON COMPRIS DANS LE DEVIS, A JOUTER LA FOURNITURE DES COMBINES ET MONITEURS SUIVANT LE CHOIX DES CLIENTS:					10,0
Montant HT pour la fourniture d'un combiné audio: 44 euros.					
Dimensions: L x H: 105 X 191					
Montant HT pour la fourniture d'un combiné audio main libre: 64 euros.					
Dimensions: L x H: 105 X 105					
Montant HT pour la fourniture d'un moniteur vidéo couleur main libre: 192 euros.					
Dimensions: L x H: 115 X 160					
Montant HT pour la fourniture d'un moniteur vidéo couleur main libre Wifi: 366 euros.					
Dimensions: L x H: 115 X 160					
Montant HT pour la fourniture d'un moniteur vidéo couleur main libre 7 pouces: 318 euros.					
Dimensions: L x H: 223 X 124					
Montant HT pour la fourniture d'un combiné audio pour professions libérales: 95 euros.					
Dimensions: L x H: 95 X 215					
Montant HT pour la fourniture d'un badge Vigik: 10 euros lors de la commande principale, puis 15 euros par badge supplémentaire.					
Montant HT pour la fourniture et la pose d'une plaque de propreté blanche en lieu et place de l'ancien combiné interphone: 35 euros.					

* Prix indicatifs sur la base de 1 Euro = 6,55957 Frs

Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant (Eur)	TVA
TOTAL CONTRÔLE D'ACCÈS:				5 491,00	

* Prix indicatifs sur la base de 1 Euro = 6,55957 Frs

*Pour acceptation ,
Merci de nous retourner une copie de ce devis
Datée, Signée et Cachetée*

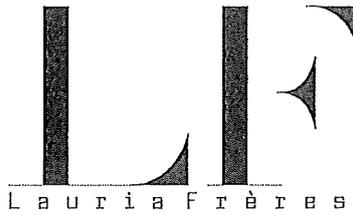
Soit à la commande : 1 812,03 E

Suite Devis N° : 019367

	Montant (Eur)
Total H.T.	5 491,00
Total T.V.A. 10,00 %	549,10
Net à payer	6 040,10

J. F. T - Fichter

Page 3



Lauria Frères

Electricité générale
Courant faible

1987

Tél : 04.72.91.45.97

Mail : lauriafreres@lauriafreres.fr

DEVIS n° 19034573	Syndicat des copropriétaires du 47, rue LEON BLUM 69100 Villeurbanne chez REGIE MOUTON 5, rue Cdt DUBOIS 69003 LYON
VILLEURBANNE, le 25 avril 2019	
Chantier 47, rue LEON BLUM 69100 VILLEURBANNE	
Objet REFECTON INTERPHONIE	

Désignation	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
<u>TRAVAUX A REALISER</u>				
Remplacement de la platine actuelle par une platine à défilement de noms, caméra incorporée de chez COMELIT ou similaire				
Dépose ancienne installation en gaine technique				
Dépose ancienne platine de rue				
Installation en partie verticale câble 9/10ème dérivatons aux logements conservés (les câbles seront bons en partie horizontale et nous évitons les goulottes)				
Platine de rue encastré y compris alimentations, disjoncteurs, centrale audio et vidéo, plaque de propreté	1,00	1 250,00	1 250,00	4
<u>CABLAGE</u>				
Câblage en partie verticale y compris connexions	1,00	950,00	950,00	4
Câblage en partie horizontale vers logements en apparent	1,00	1 200,00	1 200,00	4
<u>VIGIK / BADGE</u>				
Système vigik y compris alimentation et protection	1,00	200,00	200,00	4
Badge programmé	22,00	8,00	176,00	4
<u>DIVERS</u>				
Câblage ventouse + ligne	1,00	185,00	185,00	4
Sous-total			3 961,00	

Bon pour accord avec cachet, date et signature, Le Client,	Total H.T.	3 961,00
	Total T.V.A. 10,00 %	396,10
	Total T.T.C.	4 357,10
	Net à payer (Euro)	4 357,10

Ce devis est valable 3 mois. Il sera maintenu si la mention bon pour accord intervient dans ce délai, au delà nous nous réservons la faculté de maintenir l'offre ou de présenter une nouvelle proposition actualisée ou révisée. Tout supplément ou modification fera l'objet d'un nouveau devis qui devra porter la signature bon pour accord.

Modalités de paiement : 30% à la commande, 50% en cours de chantier et le solde en fin de travaux.

Tribunal Compétent en cas de litige : TRIBUNAL DE LYON

Désignation	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
Variantes du devis				
<u>OPTIONS</u>				
<u>CHOIX DES COPROPRIETAIRES A DEFINIR</u>				
Combiné AUDIO filaire	1,00	75,00	75,00	4
Combiné AUDIO mains libres	1,00	78,00	78,00	4
Moniteur VIDEO mains libres	1,00	210,00	210,00	4
Moniteur VIDEO filaire	1,00	200,00	200,00	4
Sous-total			563,00	
Rappel : Les variantes ne sont pas comprises dans le total du document				



Lyon, le 21 Mars 2019.

Créé le : 21/03/2019 Modifié le : 21/03/2019 SDC 45-47-49 RUE LEON BLUM c/o
 Immeuble: Régie MOUTON
 47 Rue Léon Blum Mme DESCHANELS NATHALIE
 69100 VILLEURBANNE 5 Rue du Commandant Dubois
 V/réf : Dde n°17270-000686.6
 Suivi par : William LE MENER 69421 LYON CEDEX 03

Objet :

Remplacement de la platine à boutons par une platine à défilement vidéo AIPHONE (conforme à la loi handicap).
 Remplacement des combinés.
 ALLEE 47

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure offre pour l'exécution des travaux référencés ci-dessus.

1 - PLATINE

TRES IMPORTANT : nous ne tenons pas compte des éventuels autres aménagements à apporter pour un accès par les fauteuils roulants (plan incliné, largeur de porte etc..) ou toutes autres nécessités.

Après dépose de la platine existante.
 Fourniture et encastrement d'une platine vidéo (COULEUR) à défilement Bibus en inox de chez AIPHONE.

Garantie 5 ans sur le matériel et 1 an sur M.O & DEP

Repérage et reprise des branchements.
 Façon d'un encastrement à la dimension de la nouvelle plaque et pose d'un cache de propreté pour masquer les différences de tailles entre les platines.
 Raccordement à la serrurerie existante SOUS RESERVE de bon fonctionnement.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
1-1	Platine de rue monobloc inox vidéo couleur GTDMBLVN	1,00	1 074,32	1 074,32
1-2	Boîtier d'encastrement 4 modules pour GT4F	1,00	13,68	13,68
1-3	Centrale vidéo standard GT	1,00	196,61	196,61
1-4	Centrale audio standard GT	1,00	36,72	36,72
1-5	Alimentation modulaire 230Vac/24CC 2A 4 modules	2,00	84,15	168,30
1-6	Connecteur de distribution RAIL-DIN 1 module 2E/2X5S	1,00	19,89	19,89
1-7	Coffret 26 modules	1,00	33,17	33,17
1-8	Disjoncteur Ph + N 10 A	1,00	10,80	10,80
1-9	Plaque de propreté sur mesure	1,00	98,00	98,00
1-10	Petites fournitures, accessoires, fixations.	1,00	32,50	32,50
1-11	Forfait Main d'oeuvre Courant Faible/Serrurerie Travaux	1,00	990,00	990,00

Sous Total HT : 2 673,99 €

2 - DERIVATIONS LOGEMENTS

Mise en place depuis les gaines technique d'un câble l'interphone logement:
 Cheminement sous moulure en partie commune.
 Pénétration en logement par le cadre de porte.
 Cheminement du câble en logement collé jusqu'au combiné.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
----	-----------------	----------	------	------------

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
2-1	Câble 3 paires blanc 6/10 RIGIDE	220,00	0,27	59,40
2-2	Goulotte PW 32 x 12	70,00	1,35	94,50
2-3	Forfait Main d'oeuvre Courant Faible/Serrurerie Travaux	1,00	3 300,00	3 300,00

Sous Total HT : 3 453,90 €

3 - VIGIK

Fourniture et pose d'un lecteur VIGIK Services/Résidants permettant d'entrer dans l'immeuble grâce à un badge.
Fourniture et pose d'une centrale VIGIK.
Fourniture et pose d'un bloc d'alimentation.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
3-1	Centrale Vigik Intra	1,00	144,00	144,00
3-2	Alimentation AR5HD 5 AH/12V	1,00	46,18	46,18

Sous Total HT : 190,18 €

4 - BADGE

Fourniture et programmation badges.
Montant à rajouter au prix de base.

Le prix du badge après installation passe à HT : 15,50 € (TVA 20 %).

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
4-1	Badge électronique noir AVEC LOGO SERIGRAPHIE	44,00	8,95	393,80

Sous Total HT : 393,80 €

5 - LOT SERRURERIE.

Raccordement de la ventouse de la nouvelle porte.
Hors fourniture bouton de sortie libre et flexible de porte au lot serrurerie

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
5-1	Câble 2x0.75 + 6x0.22	10,00	0,76	7,60
5-2	Forfait Main d'oeuvre Courant Faible/Serrurerie Travaux	1,00	290,00	290,00

Sous Total HT : 297,60 €

Total général (hors options)

Total HT : 7 009,47 €

Total TVA : 700,95 €

Total TTC : 7 710,42 €

6 - OPTION : COMBINE AUDIO.

Préciser le nombre à la commande.
Montant à rajouter au poste N° 1.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
6-1	Combiné audio GT1D avec boucle magnétique (voir doc)	1,00	37,80	37,80
6-2	DEEE sur combiné audio	1,00	0,03	0,03
6-2	Forfait Main d'oeuvre	1,00	33,50	33,50

Sous Total HT : 71,33 €
 Total TVA : 7,13 €
 Total TTC de l'option : 78,46 €

7 - OPTION : COMBINE AUDIO MAIN LIBRE

Préciser le nombre à la commande.
 Montant à rajouter au poste N° 1.

NOTA : le déplacement du combiné main libre à cause d'un manque de place sera facturé en sus.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
7-1	Combiné audio main libre GT1A	1,00	52,70	52,70
7-2	DEEE sur combiné audio	1,00	0,03	0,03
7-3	Forfait Main d'oeuvre	1,00	33,50	33,50

Sous Total HT : 86,23 €
 Total TVA : 8,62 €
 Total TTC de l'option : 94,85 €

8 - OPTION : MONITEUR VIDEO COULEUR 3,5"

Préciser le nombre à la commande.
 Montant à rajouter au poste N° 1.

NOTA : le déplacement du moniteur à cause d'un manque de place sera facturé en sus.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
8-1	Moniteur couleur mains libres écran 3,5"	1,00	170,50	170,50
8-2	DEEE sur moniteur vidéo	1,00	1,01	1,01
8-3	Distributeur vidéo 1 logement	1,00	20,25	20,25
8-4	Forfait Main d'oeuvre	1,00	33,50	33,50

Sous Total HT : 225,26 €
 Total TVA : 22,53 €
 Total TTC de l'option : 247,79 €

9 - OPTION : MONITEUR VIDEO COULEUR 7"

Préciser le nombre à la commande.
 Montant à rajouter au poste N° 1.

NOTA : le déplacement du moniteur à cause d'un manque de place sera facturé en sus.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
9-1	Moniteur couleur mains libres écran 7"	1,00	395,02	395,02
9-2	DEEE sur moniteur vidéo	1,00	1,01	1,01
9-2	Distributeur vidéo 1 logement	1,00	20,25	20,25
9-3	Forfait Main d'oeuvre	1,00	33,50	33,50

Sous Total HT : 449,78 €
 Total TVA : 44,98 €
 Total TTC de l'option : 494,76 €

10 - OPTION : PLAQUE DE PROPLETE

Fourniture et pose d'une plaque de propreté pour masquer la différence de côte entre les combinés et moniteurs

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
10-1	Plaque de propreté pour combiné	1,00	20,00	20,00

Sous Total HT : 20,00 €
Total TVA : 2,00 €
Total TTC de l'option : 22,00 €

- La remise en état des revêtements muraux ou des peintures reste à la charge de l'occupant.
- Prix net, ferme et définitif.
- Offre valable durant une période de trois mois à partir de la date portée en tête de ce devis.
- Conditions de règlement : - 30% à la commande.
 - Solde 30 jours après réception des travaux.
- Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

D E V I S

JFT FICHTER ELECTRICITE

141, Rue Baraban
69003 Lyon
Tél : 04.78.54.56.17
E.mail : fichter@cegetel.net

Devis : 019368 Votre Interlocuteur : PACORET Florent	à l'attention de NATHALIE DESCHANELS REGIE MOUTON 5 RUE COMMANDANT DUBOIS 69003 LYON
Lyon, le 01/04/2019	
Réf : IMMEUBLE 49, RUE LEON BLUM Etage : 69100 VILLEURBANNE Objet du devis	
Devis pour l'installation d'un vidéophone dans cette copropriété.	

Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant (Eur)	TVA
CONTRÔLE D'ACCÈS: Dépose et évacuation de la platine existante. Pour l'ouverture de la porte rue, nous prévoyons la fourniture et la pose d'un vidéophone Comelit type PIC6, encastré, à défilement de noms, comprenant clavier codé et lecteur Vigik (respect des normes d'accessibilité aux personnes handicapées notifiées dans la circulaire du 20 avril 2009). Réalisation de l'installation en câble bus sous goulotte plastique. Les descentes de dérivations seront réalisées en câbles collés. Nous prévoyons de percer directement les huisseries ou au dessus du cadre. Quantitatif chiffré: - Platine en inox à défilement de noms, série PIC6 SBC1, comprenant micro HP, caméra couleur. - Alimentation 2 fils. - Alimentation 33 volts. - Centrale Vigik PIC6. - Câblage/Goulotte/Accessoires.					
	U	1 230,00	1,00	1 230,00	10,0
	U	123,00	1,00	123,00	10,0
	U	72,00	1,00	72,00	10,0
	U	233,00	1,00	233,00	10,0
	U	298,00	1,00	298,00	10,0
	U	95,00	1,00	95,00	10,0

* Prix indicatifs sur la base de 1 Euro = 6,55957 Frs

Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant (Eur)	TVA
- Plaque de propreté en inox.					
- Badge Vigik.	U	10,00	40,00	400,00	10,0
<i>Sous-total</i>				2 451,00	
- Main d'oeuvre, comprenant pose du combiné ou du moniteur vidéo et percements.	U	3 000,00	1,00	3 000,00	10,0
- Mise en service et essais.					
<i>Sous-total</i>				3 000,00	
NON COMPRIS DANS LE DEVIS, A JOUTER LA FOURNITURE DES COMBINES ET MONITEURS SUIVANT LE CHOIX DES CLIENTS:					10,0
Montant HT pour la fourniture d'un combiné audio: 44 euros.					
Dimensions: L x H: 105 X 191					
Montant HT pour la fourniture d'un combiné audio main libre: 64 euros.					
Dimensions: L x H: 105 X 105					
Montant HT pour la fourniture d'un moniteur vidéo couleur main libre: 192 euros.					
Dimensions: L x H: 115 X 160					
Montant HT pour la fourniture d'un moniteur vidéo couleur main libre Wifi: 366 euros.					
Dimensions: L x H: 115 X 160					
Montant HT pour la fourniture d'un moniteur vidéo couleur main libre 7 pouces: 318 euros.					
Dimensions: L x H: 223 X 124					
Montant HT pour la fourniture d'un combiné audio pour professions libérales: 95 euros.					
Dimensions: L x H: 95 X 215					
Montant HT pour la fourniture d'un badge Vigik: 10 euros lors de la commande principale, puis 15 euros par badge supplémentaire.					
Montant HT pour la fourniture et la pose d'une plaque de propreté blanche en lieu et place de l'ancien combiné interphone: 35 euros.					

* Prix indicatifs sur la base de 1 Euro = 6,55957 Frs

Suite Devis N° : 019368

Page 2

J . F . T - Fichter

Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant (Eur)	TVA
TOTAL CONTRÔLE D'ACCÈS:				5 451,00	

* Prix indicatifs sur la base de 1 Euro = 6,55957 Frs

*Pour acceptation ,
Merci de nous retourner une copie de ce devis
Datée, Signée et Cachetée*

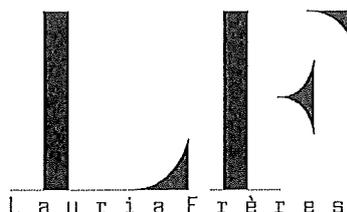
	Montant (Eur)
Total H.T.	5 451,00
Total T.V.A. 10,00 %	545,10
Net à payer	5 996,10

Soit à la commande : 1 798,83 E

Suite Devis N° : 019368

J . F . T - Fichter

Page 3



Lauria Frères

Electricité générale
Courant faible

1987

Tél : 04.72.91.45.97

Mail : lauriafreres@lauriafreres.fr

DEVIS n° 19034571	Syndicat des copropriétaires
VILLEURBANNE, le 25 avril 2019	du 49, rue LEON BLUM 69100 Villeurbanne chez
Chantier 49, rue LEON BLUM 69100 VILLEURBANNE	REGIE MOUTON 5, rue Cdt DUBOIS 69003 LYON
Objet REFECTON INTERPHONIE	

Désignation	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
<u>TRAVAUX A REALISER</u>				
Remplacement de la platine actuelle par une platine à défilement de noms, caméra incorporée de chez COMELIT ou similaire				
Dépose ancienne platine de rue				
Installation en partie verticale câble 9/10ème dérivatons aux logements				
Platine de rue encastré y compris alimentations, disjoncteurs, centrale audio et vidéo, plaque de propreté	1,00	1 250,00	1 250,00	4
<u>CABLAGE</u>				
Câblage en partie verticale y compris connexions	1,00	950,00	950,00	4
Câblage en partie horizontale vers logements en apparent	1,00	1 100,00	1 100,00	4
<u>VIGIK / BADGE</u>				
Système vigik y compris alimentation et protection	1,00	200,00	200,00	4
Badge programmé	20,00	8,00	160,00	4
<u>DIVERS</u>				
Câblage ventouse + ligne	1,00	185,00	185,00	4
Sous-total			3 845,00	

Bon pour accord avec cachet, date et signature,
Le Client,

Total H.T.	3 845,00
Total T.V.A. 10,00 %	384,50
Total T.T.C.	4 229,50
Net à payer (Euro)	4 229,50

Ce devis est valable 3 mois. Il sera maintenu si la mention bon pour accord intervient dans ce délai, au delà nous nous réservons la faculté de maintenir l'offre ou de présenter une nouvelle proposition actualisée ou révisée. Tout supplément ou modification fera l'objet d'un nouveau devis qui devra porter la signature bon pour accord.

Modalités de paiement : 30% à la commande, 50% en cours de chantier et le solde en fin de travaux.

Tribunal Compétent en cas de litige : TRIBUNAL DE LYON

Désignation	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
Variantes du devis				
<u>OPTIONS</u>				
<u>CHOIX DES COPROPRIETAIRES A DEFINIR</u>				
Combiné AUDIO filaire	1,00	75,00	75,00	4
Combiné AUDIO mains libres	1,00	78,00	78,00	4
Moniteur VIDEO mains libres	1,00	210,00	210,00	4
Moniteur VIDEO filaire	1,00	200,00	200,00	4
Sous-total			563,00	
Rappel : Les variantes ne sont pas comprises dans le total du document				



Lyon, le 21 Mars 2019.

Créé le : 21/03/2019 Modifié le : 21/03/2019 SDC 45-47-49 RUE LEON BLUM c/o
 Immeuble: Régie MOUTON
 49 Rue Léon Blum Mme DESCHANELS NATHALIE
 69100 VILLEURBANNE 5 Rue du Commandant Dubois
 V/réf : Dde n°17270-000686.6
 Suivi par : William LE MENER 69421 LYON CEDEX 03

Objet :
 Remplacement de la platine à boutons par une platine à défilement vidéo ALPHONE (conforme à la loi handicap).
 Remplacement des combinés.
 ALLEE 49

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure offre pour l'exécution des travaux référencés ci-dessus.

1 - PLATINE

TRES IMPORTANT : nous ne tenons pas compte des éventuels autres aménagements à apporter pour un accès par les fauteuils roulants (plan incliné, largeur de porte etc..) ou toutes autres nécessités.

Après dépose de la platine existante.
 Fourniture et encastrement d'une platine vidéo (COULEUR) à défilement Bibus en inox de chez AIPHONE.

Garantie 5 ans sur le matériel et 1 an sur M.O & DEP

Repérage et reprise des branchements.
 Façon d'un encastrement à la dimension de la nouvelle plaque et pose d'un cache de propreté pour masquer les différences de tailles entre les platines.
 Raccordement à la serrurerie existante SOUS RESERVE de bon fonctionnement.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
1-1	Platine de rue monobloc inox vidéo couleur GTDMBLVN	1,00	1 074,32	1 074,32
1-2	Boitier d'encastrement 4 modules pour GT4F	1,00	13,68	13,68
1-3	Centrale vidéo standard GT	1,00	196,61	196,61
1-4	Centrale audio standard GT	1,00	36,72	36,72
1-5	Alimentation modulaire 230Vac/24CC 2A 4 modules	2,00	84,15	168,30
1-6	Connecteur de distribution RAIL-DIN 1 module 2E/2X5S	1,00	19,89	19,89
1-7	Coffret 26 modules	1,00	33,17	33,17
1-8	Disjoncteur Ph + N 10 A	1,00	10,80	10,80
1-9	Plaque de propreté sur mesure	1,00	98,00	98,00
1-10	Petites fournitures, accessoires, fixations.	1,00	32,50	32,50
1-11	Forfait Main d'oeuvre Courant Faible/Serrurerie Travaux	1,00	990,00	990,00

Sous Total HT : 2 673,99 €

2 - DERIVATIONS LOGEMENTS

Mise en place depuis les gaines technique d'un câble l'interphone logement:
 Cheminement sous moulure en partie commune.
 Pénétration en logement par le cadre de porte.
 Cheminement du câble en logement collé jusqu'au combiné.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
----	-----------------	----------	------	------------

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
2-1	Câble 3 paires blanc 6/10 RIGIDE	200,00	0,27	54,00
2-2	Goulotte PW 32 x 12	70,00	1,35	94,50
2-3	Forfait Main d'oeuvre Courant Faible/Serrurerie Travaux	1,00	3 100,00	3 100,00

Sous Total HT : 3 248,50 €

3 - VIGIK

Fourniture et pose d'un lecteur VIGIK Services/Résidants permettant d'entrer dans l'immeuble grâce à un badge.
Fourniture et pose d'une centrale VIGIK.
Fourniture et pose d'un bloc d'alimentation.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
3-1	Centrale Vigik Intra	1,00	144,00	144,00
3-2	Alimentation AR5HD 5 AH/12V	1,00	46,18	46,18

Sous Total HT : 190,18 €

4 - BADGE

Fourniture et programmation badges.
Montant à rajouter au prix de base.

Le prix du badge après installation passe à HT : 15,50 € (TVA 20 %).

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
4-1	Badge électronique noir AVEC LOGO SERIGRAPHIE	40,00	8,95	358,00

Sous Total HT : 358,00 €

5 - LOT SERRURERIE.

Raccordement de la ventouse de la nouvelle porte.
Hors fourniture bouton de sortie libre et flexible de porte au lot serrurerie

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
5-1	Câble 2x0.75 + 6x0.22	10,00	0,76	7,60
5-2	Forfait Main d'oeuvre Courant Faible/Serrurerie Travaux	1,00	290,00	290,00

Sous Total HT : 297,60 €

Total général (hors options)

Total HT : 6 768,27 €

Total TVA : 676,83 €

Total TTC : 7 445,10 €

6 - OPTION : COMBINE AUDIO.

Préciser le nombre à la commande.
Montant à rajouter au poste N° 1.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
6-1	Combiné audio GT1D avec boucle magnétique (voir doc)	1,00	37,80	37,80
6-2	DEEE sur combiné audio	1,00	0,03	0,03
6-2	Forfait Main d'oeuvre	1,00	33,50	33,50

Sous Total HT : 71,33 €
 Total TVA : 7,13 €
 Total TTC de l'option : 78,46 €

7 - OPTION : COMBINE AUDIO MAIN LIBRE

Préciser le nombre à la commande.
 Montant à rajouter au poste N° 1.

NOTA : le déplacement du combiné main libre à cause d'un manque de place sera facturé en sus.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
7-1	Combiné audio main libre GT1A	1,00	52,70	52,70
7-2	DEEE sur combiné audio	1,00	0,03	0,03
7-3	Forfait Main d'oeuvre	1,00	33,50	33,50

Sous Total HT : 86,23 €
 Total TVA : 8,62 €
 Total TTC de l'option : 94,85 €

8 - OPTION : MONITEUR VIDEO COULEUR 3,5"

Préciser le nombre à la commande.
 Montant à rajouter au poste N° 1.

NOTA : le déplacement du moniteur à cause d'un manque de place sera facturé en sus.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
8-1	Moniteur couleur mains libres écran 3,5"	1,00	170,50	170,50
8-2	DEEE sur moniteur vidéo	1,00	1,01	1,01
8-3	Distributeur vidéo 1 logement	1,00	20,25	20,25
8-4	Forfait Main d'oeuvre	1,00	33,50	33,50

Sous Total HT : 225,26 €
 Total TVA : 22,53 €
 Total TTC de l'option : 247,79 €

9 - OPTION : MONITEUR VIDEO COULEUR 7"

Préciser le nombre à la commande.
 Montant à rajouter au poste N° 1.

NOTA : le déplacement du moniteur à cause d'un manque de place sera facturé en sus.

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
9-1	Moniteur couleur mains libres écran 7"	1,00	395,02	395,02
9-2	DEEE sur moniteur vidéo	1,00	1,01	1,01
9-2	Distributeur vidéo 1 logement	1,00	20,25	20,25
9-3	Forfait Main d'oeuvre	1,00	33,50	33,50

Sous Total HT : 449,78 €
 Total TVA : 44,98 €
 Total TTC de l'option : 494,76 €

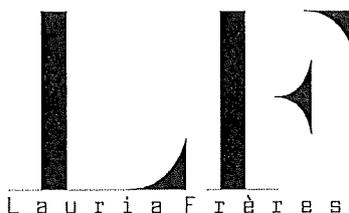
10 - OPTION : PLAQUE DE PROPRETE

Fourniture et pose d'une plaque de propreté pour masquer la différence de côte entre les combinés et moniteurs

N°	Libellé article	Quantité	Prix	Prix Total
10-1	Plaque de propreté pour combiné	1,00	20,00	20,00

Sous Total HT : 20,00 €
Total TVA : 2,00 €
Total TTC de l'option : 22,00 €

- La remise en état des revêtements muraux ou des peintures reste à la charge de l'occupant.
 - Prix net, ferme et définitif.
 - Offre valable durant une période de trois mois à partir de la date portée en tête de ce devis.
 - Conditions de règlement : - 30% à la commande.
- Solde 30 jours après réception des travaux.
 - Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.
- Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Lauria Frères

Electricité générale
Courant faible

1987

Tél : 04.72.91.45.97

Mail : lauriafreres@lauriafreres.fr

DEVIS n° 19034569	Syndicat des copropriétaires
VILLEURBANNE, le 25 avril 2019	du 45, LEON BLUM 69100 Villeurbanne chez
Chantier 45, rue LEON BLUM 69100 VILLEURBANNE	REGIE MOUTON 5, rue Cdt DUBOIS 69003 LYON
Objet REMPLACEMENT DES FLUOS EXISTANTS PAR DES FLUOS LED DANS LES CAISSONS EXISTANTS	

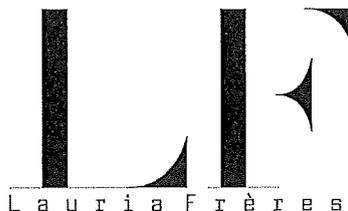
Désignation	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
<u>TRAVAUX A REALISER</u> <u>FOURNITURE ET POSE</u> Remplacement des fluos existants par des fluos LED dans les caissons existants				
<u>FOURNITURE ET POSE</u> Appareils FLUOS LED 1.50m	5,00	125,00	625,00	4

Bon pour accord avec cachet, date et signature, Le Client,	Total H.T.	625,00
	Total T.V.A. 10,00 %	62,50
	Total T.T.C.	687,50
	Net à payer (Euro)	687,50

Ce devis est valable 3 mois. Il sera maintenu si la mention bon pour accord intervient dans ce délai, au delà nous nous réservons la faculté de maintenir l'offre ou de présenter une nouvelle proposition actualisée ou révisée. Tout supplément ou modification fera l'objet d'un nouveau devis qui devra porter la signature bon pour accord.

Modalités de paiement : 30% à la commande, 50% en cours de chantier et le solde en fin de travaux.

Tribunal Compétent en cas de litige : TRIBUNAL DE LYON



Lauria Frères

Electricité générale
Courant faible

1987

Tél : 04.72.91.45.97

Mail : lauriafreres@lauriafreres.fr

DEVIS n° 19034570	Syndicat des copropriétaires du 47, LEON BLUM 69100 Villeurbanne chez REGIE MOUTON 5, rue Cdt DUBOIS 69003 LYON	
VILLEURBANNE, le 25 avril 2019		
Chantier 47, rue LEON BLUM 69100 VILLEURBANNE		
Objet	REPLACEMENT DES FLUOS EXISTANTS PAR DES FLUOS LED DANS LES CAISSONS EXISTANTS	

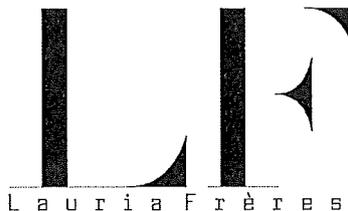
Désignation	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
<u>TRAVAUX A REALISER</u> <u>FOURNITURE ET POSE</u> Remplacement des fluos existants par des fluos LED dans les caissons existants <u>FOURNITURE ET POSE</u> Appareils FLUOS LED 1.50m	5,00	125,00	625,00	4

Bon pour accord avec cachet, date et signature, Le Client,	Total H.T.	625,00
	Total T.V.A. 10,00 %	62,50
	Total T.T.C.	687,50
	Net à payer (Euro)	687,50

Ce devis est valable 3 mois. Il sera maintenu si la mention bon pour accord intervient dans ce délai, au delà nous nous réservons la faculté de maintenir l'offre ou de présenter une nouvelle proposition actualisée ou révisée. Tout supplément ou modification fera l'objet d'un nouveau devis qui devra porter la signature bon pour accord.

Modalités de paiement : 30% à la commande, 50% en cours de chantier et le solde en fin de travaux.

Tribunal Compétent en cas de litige : TRIBUNAL DE LYON



Lauria Frères

Electricité générale
Courant faible

1987

Tél : 04.72.91.45.97

Mail : lauriafreres@lauriafreres.fr

DEVIS n° 19034568	Syndicat des copropriétaires du 49, LEON BLUM 69100 Villeurbanne chez REGIE MOUTON 5, rue Cdt DUBOIS 69003 LYON
VILLEURBANNE, le 25 avril 2019	
Chantier 49, rue LEON BLUM 69100 VILLEURBANNE	
Objet REMPLACEMENT DES FLUOS EXISTANTS PAR DES FLUOS LED DANS LES CAISSONS EXISTANTS	

Désignation	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
<u>TRAVAUX A REALISER</u> <u>FOURNITURE ET POSE</u> Remplacement des fluos existants par des fluos LED dans les caissons existants <u>FOURNITURE ET POSE</u> Appareils FLUOS LED 1.50m	5,00	125,00	625,00	4

Bon pour accord avec cachet, date et signature, Le Client,	Total H.T.	625,00
	Total T.V.A. 10,00 %	62,50
	Total T.T.C.	687,50
	Net à payer (Euro)	687,50

Ce devis est valable 3 mois. Il sera maintenu si la mention bon pour accord intervient dans ce délai, au delà nous nous réservons la faculté de maintenir l'offre ou de présenter une nouvelle proposition actualisée ou révisée. Tout supplément ou modification fera l'objet d'un nouveau devis qui devra porter la signature bon pour accord.
Modalités de paiement : 30% à la commande, 50% en cours de chantier et le solde en fin de travaux.
Tribunal Compétent en cas de litige : TRIBUNAL DE LYON



Rue de la Libération

69270 Fontaines Sur Saône

Tél : 04 78 22 26 20

Fax : 04 74 71 61 78

Vos réf : **victoire**

Nos réf : **D127508**

residence victoire 45-47-49 rue leon blum 69100 villeur

residence victoire 45-47-49 rue leon blum 69100 villeur

69100 villeurbanne

MOUTON

5 rue Commandant Dubois

69421 LYON Cedex 03

Le 01/04/19

Fontaines sur Saone

Madame, Monsieur

Nous avons bien reçu votre demande de devis et nous vous en remercions vivement, vous voudrez bien trouver, ci joint, notre proposition n° **D127508** concernant l'opération ci-dessus référencée.

Espérant que cette offre retiendra votre attention et restant à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

SAS FAUVEAU



Rue de la Libération

69270 Fontaines Sur Saône

Tél : 04 78 22 26 20

Fax : 04 74 71 61 78



MOUTON

5 rue Commandant Dubois

69421 LYON Cedex 03

Le 01/04/19

Fontaines sur Saone

Affaire suivie par : Cuzin Aurélien

Tél : 0478222620

@ : acuzin@sasfauveau.fr

Votre Ref : victoire

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

Devis n° D127508

AFFAIRE :

residence victoire 45-47-49 rue leon blum 69100 villeurbanne

residence victoire 45-47-49 rue leon blum 69100 villeurbanne

69100 villeurbanne



Rue de la Libération

69270 Fontaines Sur Saône

Tél : 04 78 22 26 20

Fax : 04 74 71 61 78

@ : contact@sasfauveau.fr

Informations Chantier :

residence victoire 45-47-49 rue leon blum 69100 villeur

residence victoire 45-47-49 rue leon blum 69100 villeur

69100 villeurbanne

MOUTON

5 rue Commandant Dubois

69421 LYON Cedex 03

Contact : Cuzin Aurélien

tél : 0478222620

acuzin@sasfauveau.fr

Devis N° D127508 Du 01/04/19

Désignation	Qté	Unité	PU HT	Montant HT
	Report			0,00
FOURNITURE ET POSE DE PORTES ACIER dépose des anciens ensembles évacuation à la DP	1,00	Forfait	0,00	0,00
Allées 45-47-49 EASYHALL PORTE 1 VANTAIL dimensions tableau. 2710x 2900 mm de haut environ Modèle EASYHALL Gamme FORSTER PRESTO 50 ensemble composé d'un ouvrant de 1000 mm de passage hauteur 2150 mm à valider de deux parties latérales fixes de 855 mm x 2150 mm de haut environ fixes latéraux vitrés d'un imposte vitré fixe en partie haute de 750 mm de haut x 2710 mm de large. Finition : POLYZINC + RAL suivant nuancier peinture cuite au four	3,00	Forfait	5 225,00	15 675,00
	A reporter		4,00	15 675,00
	TOTAL			XXXXXX



Rue de la Libération

69270 Fontaines Sur Saône

Tél : 04 78 22 26 20

Fax : 04 74 71 61 78

@ : contact@sasfauveau.fr

Informations Chantier :

residence victoire 45-47-49 rue leon blum 69100 villeur

residence victoire 45-47-49 rue leon blum 69100 villeur

69100 villeurbanne



MOUTON

5 rue Commandant Dubois

69421 LYON Cedex 03

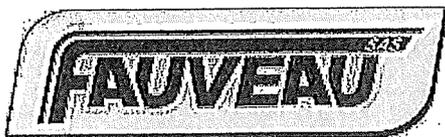
Contact : Cuzin Aurélien

tél : 0478222620

acuzin@sasfauveau.fr

Devis N° D127508 Du 01/04/19

Désignation	Qté	Unité	PU HT	Montant HT
	Report	4,00		15 675,00
3 paumelles 140 à billes soudées par vantail				
Barre de seuil en tôle Inox pliée de 5mm soudée				
Ferme Porte TS 93G EN2/5 avec bras glissière Gris argent				
Bandeau ventouse acier TT hauteur avec 2 ventouses 300 kg				
Baton maréchal soudé diam 40 mm Inox TT hauteur :				
Bouton poussoir Inox				
vitrage monté sur parclose				
vitrage type 44/2 pour l'ensemble des éléments				
épingle pour raccordement électrique prévue				
y compris habillage de finition en aluminium laqué si nécessaire				
nettoyage et repli de fin de chantier				
	A reporter	4,00		15 675,00
	TOTAL			XXXXXX



Rue de la Libération

69270 Fontaines Sur Saône

Tél : 04 78 22 26 20

Fax : 04 74 71 61 78

@ : contact@sasfauveau.fr

Informations Chantier :

residence victoire 45-47-49 rue leon blum 69100 villeur

residence victoire 45-47-49 rue leon blum 69100 villeur

69100 villeurbanne

MOUTON

5 rue Commandant Dubois

69421 LYON Cedex 03

Contact : Cuzin Aurélien

tél : 0478222620

acuzin@sasfauveau.fr

Devis N° D127508 Du 01/04/19

Désignation	Qté	Unité	PU HT	Montant HT
	Report	4,00		15 675,00
variante avec vitrage isolant	3,00	Forfait	5 620,00	16 860,00
vitrage 33.2/10/33.2				
TOTAL				32 535,00

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
V08	32 535,00	10%	3 253,50	32 535,00	0,00		35 788,50	0,00	35 788,50
Total	32 535,00		3 253,50						
Conditions de règlement :				01/04/19		Chèque		35 788,50	

SAS FAUVEAU
 Société par actions simplifiées
 au capital de 20.000 euros
 SIRET : 477 959 951 00021 - NAF :4332B
 Tva : FR63477959951:

PROPOSITION COMMERCIALE

**Menuiseries métalliques
Remplacement des menuiseries
Halls d'entrées**

Puissignan le 1 avril 2019

Notre référence : 19-0060 Version A

Position	Description	Unité	Quantité	Prix de vente	
				Par unité	Total
1	Remplacement des menuiseries métalliques des halls d'entrée				
1.1	Dépose et évacuation de la menuiseries existante	u	3	383,25	1 149,75
1.2	<u>Fabrication et pose d'ensemble menuisés vitrés 1 porte à 2 vantaux avec châssis fixes latéraux et 1 imposte fixe comprenant:</u> -profilés en acier série froide type Economy 50 de chez JANSEN -simple vitrage feuilleté clair stadip 44,2 -ferrage par paumelles -fermeture par 2 ventouses avec bouton poussoir à l'intérieur -ferme porte sur vantail principal -crémone pompier sur le vantail semi fixe - bâtons maréchal en inox toute hauteur - 2 butée de porte. - traitement : par thermo laquage teinte RAL à définir -dimensions : ensemble de 2710*ht 2990 mm -porte de 2 vantaux de 1610*ht 2150 mm - passage du vantail principal 1000 mm	u	3	5 625,43	16 876,29
	Total chapitre : 1				18 026,04
	MONTANT TOTAL HORS TAXES		1	18 026,04	18 026,04
	TVA (20%)				3 605,21
	MONTANT TOTAL T.T.C.				21 631,25

OPTIONS					
Item	Description	Unité	Quantité	Prix de vente	
				Par unité	Total
1.3	Plus value pour vitrage isolant clair feuilleté 2 faces	u	3	413,91	1 241,73

STÉPHAN METALLERIE
 29 rue des Bruyères-69330 PUSIGNAN
 Tél: 04 72 05 11 06
 SAS - Siret: 387 991 706 00012





Menuiserie - Ebénisterie

Agencement - Menuiserie bois, pvc
27 chemin de la Lône 69310 PIERRE BENITE

ACM

Tél : 04 78 70 81 71
Fax : 04 78 70 34 17
accueil@menuiserie-acm.fr

Devis n°27318	REGIE MOUTON & Cie 5 RUE COMMANDANT DUBOIS SDC 45-47-49 Rue L. Blum 69100 VILLEURBANNE Gestionnaire :
Affaire suivie par Vincent MACOUDIÈRE	
PIERRE BENITE, le 18 mars 2019	
Adresse chantier 45-47-49 RUE LEON BLUM 69100 VILLEURBANNE	
V/dde / suivi par :	
Objet Remplacement des 3 portes d'allées	

Désignation	Quantité	Un	Prix Unit.	Montant H.T.	Code TVA
1 - Ensemble entrée					
1.1 - Fourniture et pose d'un ensemble de porte d'entrée d'immeuble isolante sur mesure fabriqué à partir de profilés ACIER laqué modèle EASYHALL gamme FORSTER PRESTO 50. verre feuilleté isolant Compris dépose et évacuation de l'ancien ensemble vitré.					
1.2 - Double porte d'entrée d'immeuble en acier de ht 2.15 x 1.61m à 2 vantaux, 2 chassis fixes latéraux et imposte fixe vitrés. Finition POLYZINC + RAL suivant nuancier du fabricant. 4 paumelles à bille de 140mm par vantail. Barre de seuil en tôle inox pliée de 5mm soudée. Joint sous porte. Double vitrage feuilleté 2 faces 33.2/12/33.2FE. Poignée bâton de maréchal soudé diamètre 40mm. Crémone pompier à levier en alu modèle DEESSE 6887 sur semi-fixe. Bandeau ventouse acier toute hauteur 2x300Kg sur vantail principal. Prévision d'une alimentation pour bouton de sortie. Prévoir l'intervention de l'électricien pour raccordement. Ensemble de ht 2.99 x larg 2.71m	3,00	U	7 184,00	21 552,00	4
1.3 - Moins value sur ensemble de façade pour simple vitrage feuilleté 44/2 clair	1,00	U	-350,00	-350,00	4
Sous-total Ensemble entrée				21 202,00	

Total H.T.	21 202,00
Total T.V.A. 10,00 %	2 120,20
Total T.T.C.	23 322,20
Net à payer (Euro)	23 322,20

CONDITIONS DE REGLEMENT

Mode de règlement : VIREMENT A 30 JOURS LE 15

- 30% à la commande : 6 996,66 €**- Situation(s) à l'avancement des travaux**

- Ce devis gratuit est valable 6 mois à compter de son émission

- Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

- Conformément au décret N°2012-1115 du 2 Octobre 2012, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement ainsi qu'une pénalité égale à deux fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur seront facturés en cas de retard de paiement.

La TVA à acquitter subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements.

Pour l'entreprise	Pour le Client
Signature et cachet	Date Signature Précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux" La signature vaut acceptation des conditions générales de vente dont le client reconnait avoir pris connaissance.

25 OCT. 2019

Villeurbanne le 23 octobre 2019

Xavier BONJEAN
49 rue Léon Blum
69100 VILLEURBANNE
06 82 99 65 74

Régie Mouton
A l'attention de Nathalie DESCHANELS
Responsable d'immeubles
5, rue Commandant Dubois
69003 LYON

Objet : Demande d'installation d'un climatiseur. A/R

Pièces jointes :

- Plan
- Modèle et caractéristique du produit
Unité intérieure MSZ-AP35VG
Unité extérieure MUZ-AP35VG

Madame,

Comme nous vous avons déjà informé par messagerie le 10 juillet dernier, nous souhaitons installer un climatiseur dans notre appartement au 49 rue Léon Blum à Villeurbanne. Conformément à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les pièces demandées à savoir le modèle et les caractéristiques techniques du climatiseur ainsi que son emplacement précis.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations respectueuses.

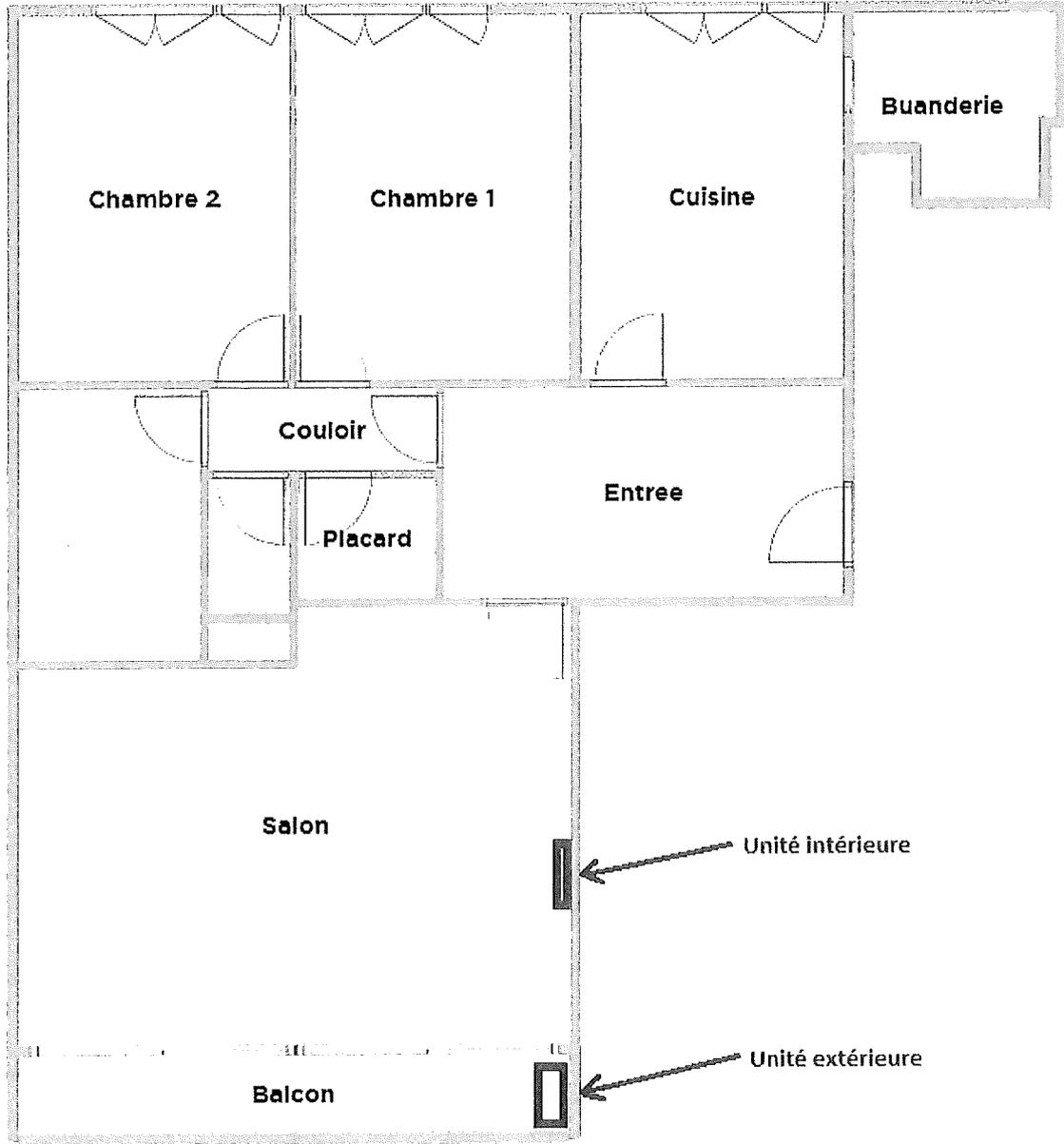
X.BONJEAN

projet cli-orientation

BOWSEAN

49 Rue Leon Malm

69100 Villeurbanne



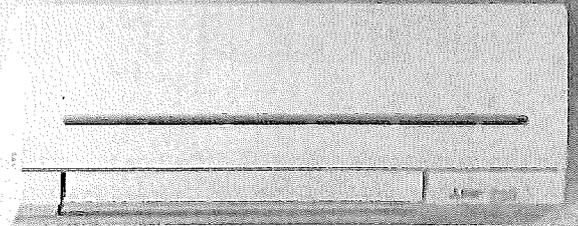




for a greener tomorrow**

**MITSUBISHI
ELECTRIC**
Changes for the Better

CLIMATISEUR RÉVERSIBLE



MURAL COMPACT R32

La discrétion comme maître mot

confort.mitsubishielectric.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

* La culture du meilleur **Changeons pour un environnement meilleur

FONCTIONNEMENT CLIMATISEUR RÉVERSIBLE

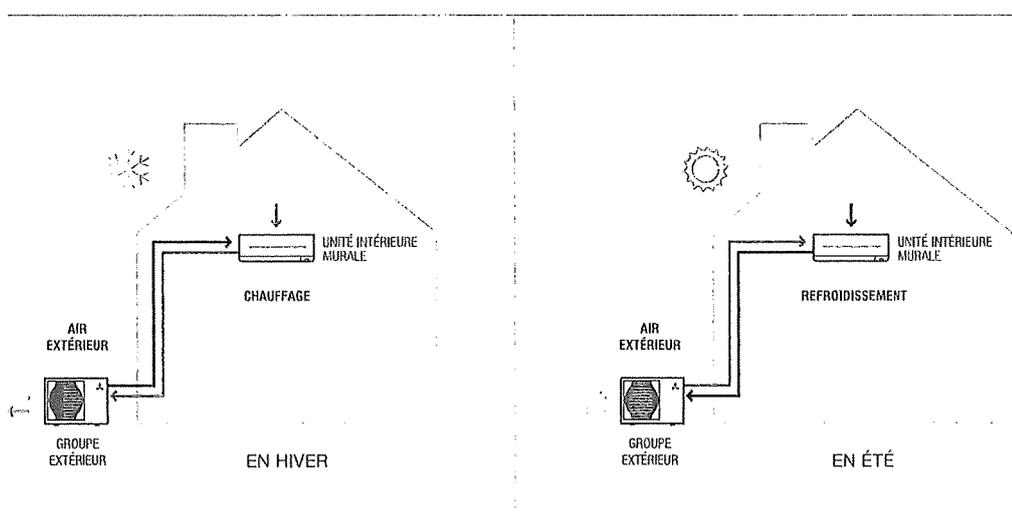
Les pompes à chaleur Air / Air, plus communément appelées climatiseurs réversibles, sont des systèmes de chauffage et de climatisation qui puisent jusqu'à 75% de leur énergie dans l'air extérieur. Leur procédé thermodynamique* permet une importante récupération d'énergie avec une faible consommation électrique. Dans le cas d'une pompe à chaleur Air / Air, cette énergie permet de chauffer ou de refroidir de l'air qui sera diffusé par une unité intérieure.

SE CHAUFFER EN HIVER

En mode chauffage, la pompe à chaleur va puiser les calories contenues dans l'air extérieur, même en période de grands froids, pour les restituer dans la pièce à chauffer.

SE RAFRAÎCHIR EN ÉTÉ

En mode rafraîchissement, c'est le phénomène inverse qui se produit. Les calories vont être extraites de la pièce à refroidir pour être évacuées à l'extérieur.



FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

En plus de contribuer à la réduction des émissions de CO₂ (diminution jusqu'à 90% par rapport à une chaudière), les pompes à chaleur Air / Air vous offrent la possibilité de réaliser des économies conséquentes sur votre facture énergétique.



*Le circuit hermétique de la pompe à chaleur comprime et détend alternativement le fluide frigorigène pour le faire passer de l'état liquide à l'état gazeux, permettant de libérer l'énergie nécessaire pour chauffer ou refroidir l'air.

DES SOLUTIONS POUR S'ADAPTER À VOTRE LOGEMENT

UNE SOLUTION POUR CLIMATISER 1 PIÈCE

SOLUTION MONO-SPLIT

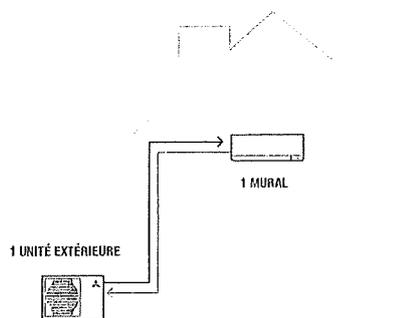


1 UNITÉ INTÉRIEURE

+



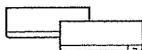
1 UNITÉ EXTÉRIEURE



UNE SOLUTION POUR CLIMATISER PLUSIEURS PIÈCES

(Jusqu'à 11 unités intérieures)

SOLUTION MULTI-SPLIT

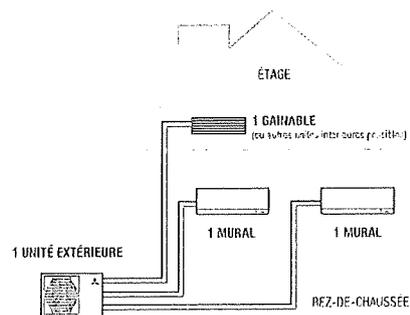


DE 2 À 11 UNITÉS INTÉRIEURES

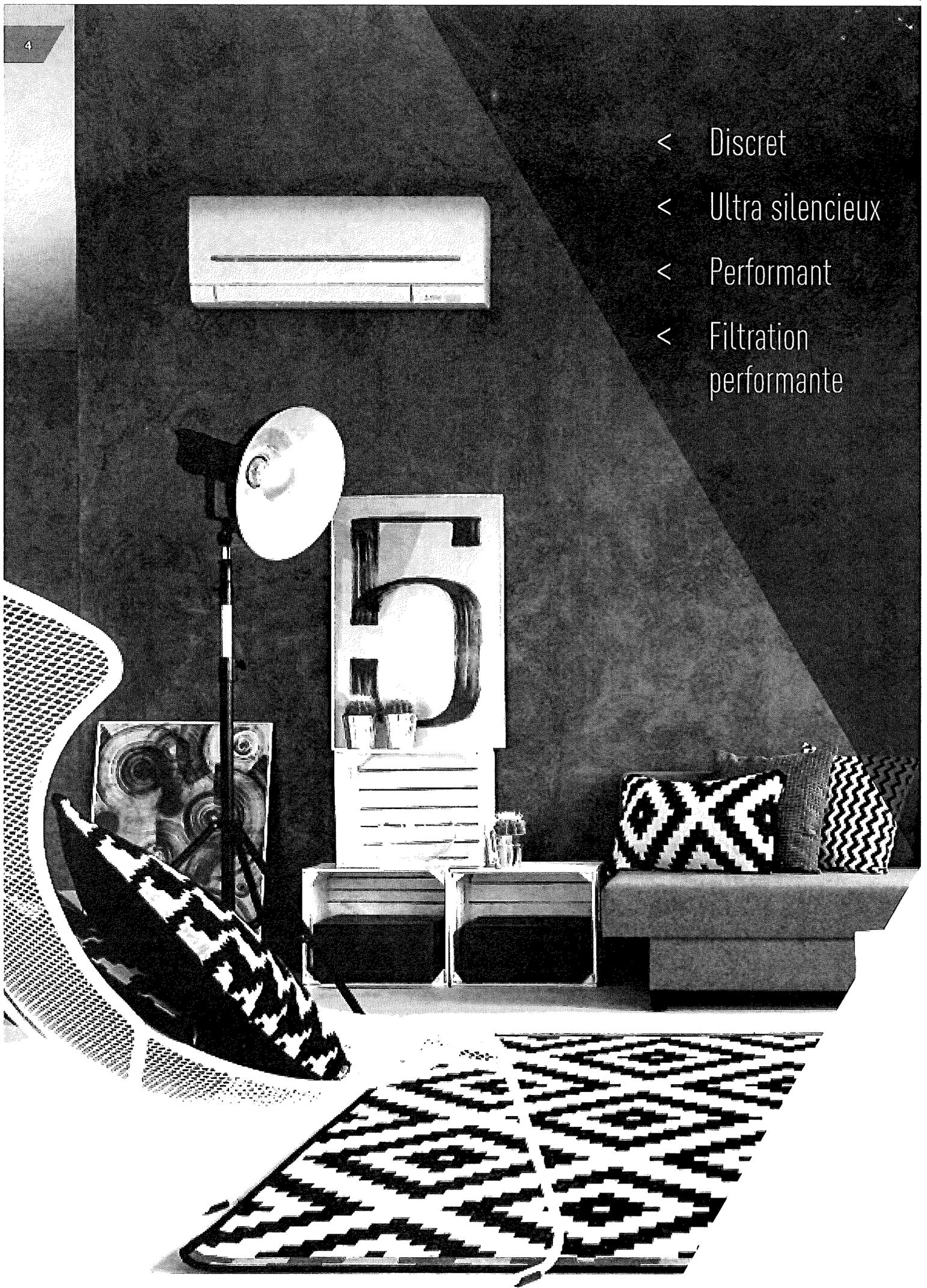
+



1 UNITÉ EXTÉRIEURE



- < Discret
- < Ultra silencieux
- < Performant
- < Filtration performante



MURAL COMPACT

La discrétion comme maître mot



DISCRET

IL TROUVERA FACILEMENT SA PLACE

Un design moderne dans des dimensions réduites : 250 mm de hauteur, 760 mm de largeur et 168 mm d'épaisseur pour l'unité la plus petite.



ULTRA SILENCIEUX,

IL SAURA SE FAIRE OUBLIER

Avec un niveau sonore à partir de 19 dB(A), comparable à un bruissement de feuilles, il saura se faire oublier, tout en garantissant votre confort tout au long de l'année.



PERFORMANT,

IL VOUS FERA FAIRE DE BELLES ÉCONOMIES

Des performances en chauffage jusqu'à **A++** et en rafraîchissement jusqu'à **A+++**, la garantie de faire des économies d'énergies en toute saison.



FILTRATION PERFORMANTE,

IL RENDRA VOTRE AIR PLUS PUR

Le filtre de ce mural contient des particules de taille nanométrique qui assurent une fonction désodorisante et antibactérienne. Il capture parfaitement les bactéries et les poussières, et garantit à la pièce un air purifié.

CLIMATISEUR CONNECTÉ

En option

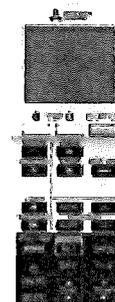
- 📱 **PILOTAGE À DISTANCE**
 Contrôlez votre climatiseur à distance sur votre smartphone, tablette ou ordinateur.
- 📊 **ANALYSES**
 Accédez à des graphiques personnalisés pour analyser votre consommation d'énergie, l'historique des températures et du mode de fonctionnement.
- 📅 **CRÉATION DE SCÉNARIIS PERSONNALISÉS**
 Enregistrez vos réglages pour chaque situation et lancer tout en 1 clic !



TÉLÉCOMMANDE INFRAROUGE

Livrée avec l'appareil

- 📅 **PROGRAMMATION SUR UNE SEMAINE**
 Avec jusqu'à 4 changements de fonctionnement par jour.
- 🌿 **MODE ECO "I SAVE"**
 1 clic suffit pour rappeler une température prédéfinie.
- 👉 **UTILISATION SIMPLIFIÉE**
 Lorsque le capôt est fermé, seul la touche "On/Off" et "changement de la température +/-" sont visibles.



MURAL COMPACT

Les avantages principaux



CLASSE ÉNERGÉTIQUE*



RÉVERSIBLE (CLIMATISATION ET CHAUFFAGE)



TÉLÉCOMMANDE INFRAROUGE DE SÉRIE



CLIMATISEUR CONNECTÉ (En option)



FILTRATION DE L'AIR ★★



À PARTIR DE 19dB(A)**



DIMENSIONS (mm)
H 250 x L 760 x P 178***

* Meilleure classe énergétique de la gamme

** Niveau sonore le plus faible de la gamme

*** Plus petite unité intérieure de la gamme



2 solutions pour chauffer / climatiser

SUPPORT
TÉLÉCOMMANDE
EN OPTION



MAC-01TEL



Certifications actualisées sur
www.eurovent-certification.com

MONO-SPLIT (UNE SEULE PIÈCE)

Sélecteur	INVERTER	MSZ-AP15VG	MSZ-AP20VG	MSZ-AP25VG	MSZ-AP35VG	MSZ-AP42VG	MSZ-AP50VG
		-	MUZ-AP20VG	MUZ-AP25VG	MUZ-AP35VG	MUZ-AP42VG	MUZ-AP50VG
Puissance frigorifique nominale (mini/maxi)	kW	-	2.0 (0.6 / 2.7)	2.5 (0.9 / 3.4)	3.5 (1.1 / 3.8)	4.2 (0.9 / 4.5)	5.0 (1.4 / 5.4)
EER / Classe énergétique	-	-	4.35 / A	4.17 / A	3.54 / A	3.23 / A	3.23 / A
☀️ SEER / Classe énergétique saisonnière	-	-	8.60 A+++	8.60 A+++	8.60 A+++	7.80 A++	7.40 A++
Consommation électrique annuelle froid	kWh/an	-	81	101	142	188	236
Plage de fonctionnement (T°ext. sèche/sèche)	°C	-	-10 / +46	-10 / +46	-10 / +46	-10 / +46	-10 / +46
Puissance calorifique nominale (mini/maxi)	kW	-	2.5 (0.5 / 3.5)	3.2 (1.0 / 4.1)	4.0 (1.3 / 4.6)	5.4 (1.3 / 6.0)	5.8 (1.4 / 7.3)
Puissance calorifique nominale à -7°C (max)	kW	-	nc	2.1 (2.75)	2.7 (3.09)	3.6 (4.03)	3.9 (4.91)
⚙️ COP / Classe énergétique	-	-	4.17 / A	4.10 / A	3.88 / A	3.62 / A	3.62 / A
☀️ SCOP / Classe énergétique saisonnière	-	-	4.10 A+	4.80 A++	4.70 A++	4.70 A++	4.70 A++
Consommation électrique annuelle chaud	kWh/an	-	766	698	862	1120	1250
Plage de fonctionnement (T°ext. humide/sèche)	°C	-	-15 / +24	-15 / +24	-15 / +24	-15 / +24	-15 / +24
UNITÉS INTÉRIEURES		MSZ-AP15VG	MSZ-AP20VG	MSZ-AP25VG	MSZ-AP35VG	MSZ-AP42VG	MSZ-AP50VG
Débit d'air en froid	Silence/PV/MV/GV/SGV m³/h	210/234/276/330/384	210/234/276/330/414	294/354/426/522/684	294/354/426/522/684	324/390/462/558/684	360/432/504/600/756
Pression acoustique en froid à 1 m	S/PV/MV/GV/SGV dB(A)	21/26/30/35/40	21/26/30/35/42	19/24/30/36/42	19/24/30/36/42	21/29/34/38/42	28/33/36/40/44
Hauteur x Largeur x Profondeur		mm 250 x 760 x 178		mm 299 x 798 x 219		mm 299 x 798 x 219	
UNITÉS EXTÉRIEURES			MUZ-AP20VG	MUZ-AP25VG	MUZ-AP35VG	MUZ-AP42VG	MUZ-AP50VG
Pression acoustique en froid à 1 m			GV dB(A) 47	GV dB(A) 47	GV dB(A) 49	GV dB(A) 50	GV dB(A) 52
Puissance acoustique en froid			GV dB(A) 59	GV dB(A) 59	GV dB(A) 61	GV dB(A) 61	GV dB(A) 64
Hauteur x Largeur x Profondeur			mm 550 x 800 x 285		mm 550 x 800 x 285		mm 714 x 800 x 285
DONNÉES FRIGORIFIQUES							
Fluide / PRP (Pouvoir de Réchauffement Planétaire)					R32 / 675		
Lg préchargée / Précharge / Tonne équivalent CO ₂			7 / 0.55 / 0.37	7 / 0.55 / 0.37	7 / 0.55 / 0.37	7 / 0.70 / 0.47	7 / 1.00 / 0.68
DONNÉES ÉLECTRIQUES							
Alimentation électrique par unité extérieure			V~50Hz 230V (1P+N+T)				

* : mesurée en chambre anéchoïque

MULTI-SPLIT (PLUSIEURS PIÈCES)

Découvrez l'ensemble de nos solutions multi-splits disponibles dans notre brochure dédiée.

MITSUBISHI ELECTRIC, UN GROUPE D'ENVERGURE INTERNATIONALE

Fondée en 1921, Mitsubishi Electric Corporation est un **leader mondial** dans la production et la vente d'**équipements électriques et électroniques**. Le groupe emploie 120 000 salariés dont 2 000 chercheurs dans ses laboratoires au Japon, aux Etats-Unis et en Europe et opère dans 36 pays. Son chiffre d'affaires est de l'ordre de 40 milliards d'euros.

global.mitsubishielectric.com

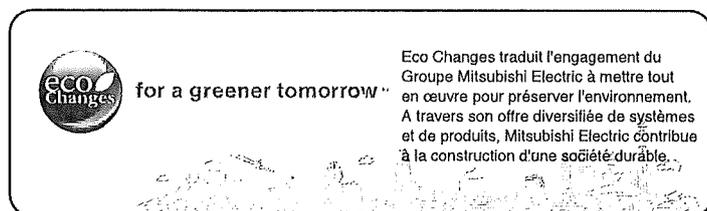
En France, Mitsubishi Electric Europe B.V. concentre son activité autour de **plusieurs pôles d'activité** : chauffage et climatisation, imagerie professionnelle, composants électroniques, automatisation industrielle et équipement automobile.

mitsubishielectric.fr

Précurseur en matière de technologie, de confort et d'environnement et de développement durable, Mitsubishi Electric commercialise, en France, depuis 1991 une gamme complète de systèmes de chauffage - climatisation. Destinés aux secteurs résidentiel et tertiaire, ils conjuguent innovations technologiques, confort d'utilisation et optimisation énergétique. Ils sont fabriqués au Japon, en Thaïlande, en Turquie et en Ecosse. Aujourd'hui, **un climatiseur Mitsubishi Electric est vendu toutes les 15 secondes dans le monde et toutes les 5 minutes en France.**

confort.mitsubishielectric.fr

VOIRE REVENDEUR MITSUBISHI ELECTRIC



MITSUBISHI ELECTRIC

25 Boulevard des Bouvets - 92741 Nanterre Cedex - confort.mitsubishielectric.fr

0 899 492 849

Service 0,50 €/min
* prix appel

01 55 68 56 00 depuis un téléphone portable

Nos produits de climatisation et pompes à chaleur contiennent des gaz fluorés R410A (PRP 2088), R32 (PRP 675), R407C (PRP 1774), R134a (PRP 1430). Ces valeurs PRP Pouvoir de Réchauffement Planétaire sont basées sur la réglementation de l'UE n° 517/2014 et issues du 4^{ème} rapport du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat).